



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



SYNDICAT
Pays de Maurienne
SAVOIE



Société
d'économie
alpestre
de Savoie

Plan Pastoral de Maurienne - version 3 2022-2026

BILAN ET DIAGNOSTIC



JUILLET 2021



INTRODUCTION

En 2006, le Conseil Régional délibérait pour la mise en valeur des espaces pastoraux de la Région. Cette délibération permettait alors aux territoires de contractualiser des Plans Pastoraux territoriaux (PPT). L'objectif des PPT est de permettre la mise en œuvre concertée des actions de valorisation des espaces pastoraux en tant qu'espaces identitaires d'Auvergne-Rhône Alpes, jouant un rôle essentiel dans l'économie agricole et touristique des zones de montagnes et représentant un patrimoine naturel et architectural de premier plan.

Le Syndicat du Pays de Maurienne a d'abord mobilisé un premier Plan Pastoral Territorial (PPT) sur la période 2010/2014 (700 000 € d'aides de la Région) puis d'un second PPT (850 000 € d'aides de la Région) sur la période 2015/2021. Ces premiers PPT avec des taux de consommations supérieurs à 90% ont montré à la fois :

- le dynamisme des espaces pastoraux du territoire
- les besoins sans cesse renouvelés en investissement sur le socle (accès, logement, eau) de l'activité pastorale
- la nécessité de s'adapter aux changements en cours sur ces territoires (climat, fréquentation des espaces montagnards, prédation)

La dynamique installée grâce aux 2 premiers PPT, nécessite aujourd'hui une continuité pour répondre à ces constats toujours présents et pour s'adapter aux différents changements.

C'est pourquoi, au vu de l'enjeu que représente le pastoralisme en Maurienne, le Syndicat du Pays de Maurienne s'est positionné pour porter et piloter un PPT troisième génération. La mission d'élaboration de ce nouveau PPT a été confié à la Société d'Economie Alpestre de Savoie. La construction de ce PPT a été effectuée en étroite collaboration avec le Comité de Pilotage.

Le Syndicat du Pays de Maurienne souhaite faire acte de candidature à un troisième Plan Pastoral Territorial sur la période 2022/2026.

En conduisant le bilan du PPT 2015/2021, arrêté à la date du 13 juillet 2021, et en réalisant le diagnostic des espaces pastoraux du territoire, le présent document constitue le socle de connaissances préalables à l'élaboration des fiches actions et de la maquette budgétaire d'un troisième PPT.

SOMMAIRE

(A) Bilan du Plan Pastoral Territorial 2015-2021	2
Gouvernance et fonctionnement du dispositif	2
Bilan quantitatif.....	3
Bilan qualitatif	7
(B) Diagnostic du territoire pastoral de Maurienne	9
Surfaces pastorales et propriété foncière.....	9
Gestionnaires, troupeaux estivés et types de production.....	14
Eau, enjeux environnementaux et forestiers	19
Changement climatique, prédation et multi-usage, des enjeux à prendre en compte	22



Gouvernance et fonctionnement du dispositif

LE PPT EN QUELQUES LIGNES :

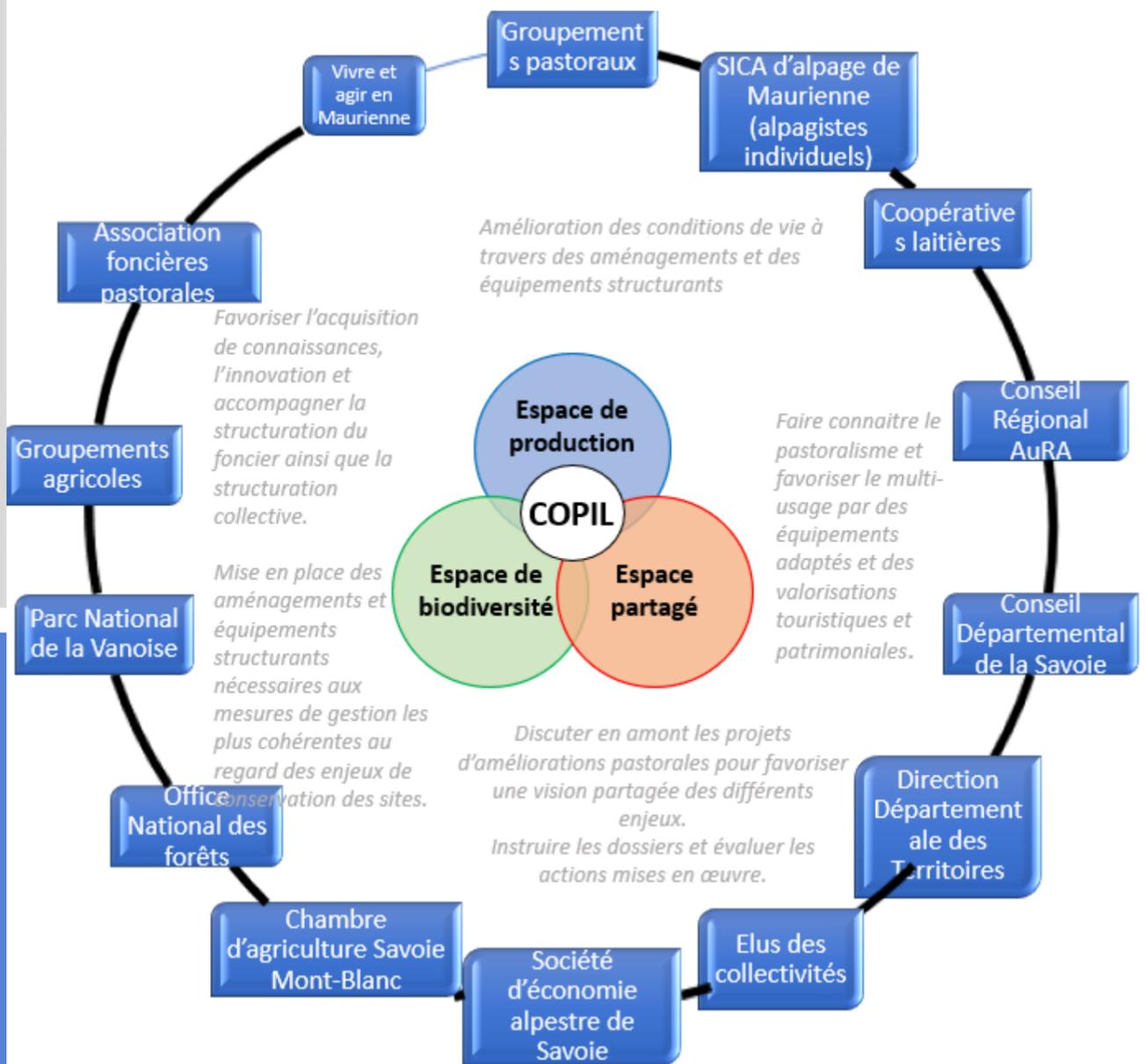
- Un **contrat quinquennal** entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le territoire (Syndicat du Pays de Maurienne) pour soutenir l'activité pastorale
- Financer des **investissements matériels et immatériels** (en dehors des outils de production)
- **Deux générations** de PPT (2010-2014 et 2015-2021)
- **Des orientations déclinées en fiches actions** pour guider les porteurs de projets dans leurs démarches

FONCTIONNEMENT COMITÉ DE PILOTAGE (COFIL) :

L'ensemble des acteurs concernés par les espaces pastoraux sont réunis autour de la table pour échanger sur les projets d'aménagements pastoraux :

- Les acteurs du pastoralisme représentant les porteurs de projets (AFP, SICA, GP...)
- Les structures d'appui technique aux éleveurs (SEA, CASMB)
- Les collectivités
- Les financeurs et les représentants de l'administration (Etat, Région, Département)
- Des représentants de l'environnement

23 STRUCTURES MEMBRES



PPT 2 :
24 COFIL,
entre 1 et 5 par an

PPT 2 :
6 COTECH

UN COTECH EN COMPLÉMENT DU COFIL POUR :

- Lever les points de blocage sur certains projets
- Avoir des premières orientations
- Vérifier l'éligibilité de certains projets

Membres du cotech : Présidents GIDA et GDA, DDT, SPM, Président du COFIL

Année	Nb de COFIL	Nb de COTECH
2015	5 dont réécriture	1
2016	2	2
2017	2	1
2018	2	
2019	2	
2020	5	1
2021	6 dont réécriture	1 pour réécriture

PRINCIPALES REGLES DU PPT

Les dossiers doivent être validés en Copil

70% de subvention :
35% FEADER; 35% contrepartie « nationale » (Région, Département...)

Des plafonds : 100 000 €/HT de travaux par UP pour le logement + 100 000 €/HT de travaux hors logement = 200 000 €/HT de travaux finançables/5ans/UP

Une structure collective obligatoire pour le portage des dossiers : SICA, AFP, GP, collectivités, association...



Rappel du Plan d'actions 2015-2020 : comment le territoire souhaitait mobiliser les crédits ?

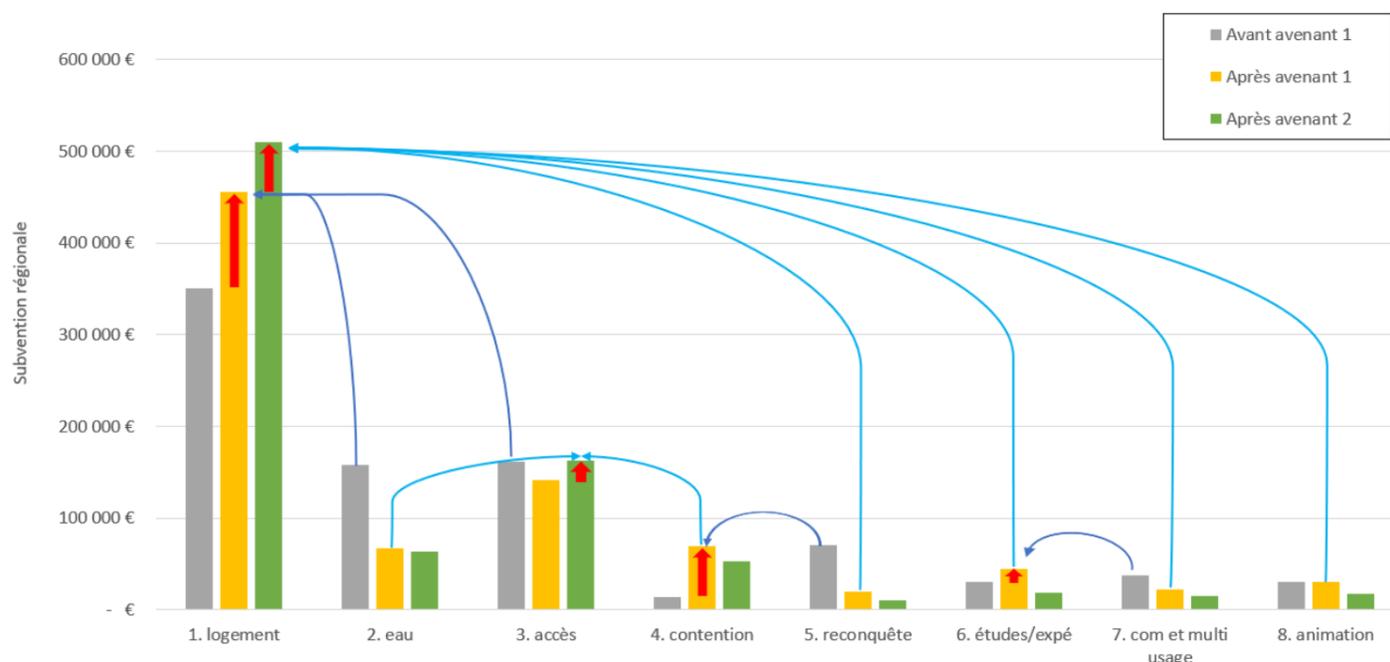
DU PPT V1 au PPT V2 : POINTS DE REPERES AU DEMARRAGE

- ① Une enveloppe globale qui augmente (+21%)
- ② La priorité reste sur le **LOGEMENT** (avec un budget accru) et l'**ACCES**
- ③ L'**EAU** pour les animaux est une **thématique initialement identifiée comme majeure** mais dotation diminuée suite aux avenants
- ④ Le budget **CONTENTION** en forte hausse (x 14,2)
- ⑤ Le budget **RECONQUETE** est divisé par 2

	ACTION	Montant PPT 2015-2020	Aide régionale PPT 2015-2020 initiale	Aide régionale PPT 2015-2020 après avenants	Aide régionale PPT 2010-2014 après avenants
1	Améliorer les conditions de logement	1 000 000 €	350 000 €	509 470 €	215 536 €
2	Alimenter les espaces pastoraux en eau	450 000 €	157 500 €	63 445 €	91 651 €
3	Améliorer l'accès aux espaces pastoraux	460 000 €	161 000 €	162 815 €	176 081 €
4	Améliorer les dispositifs de contention	40 000 €	14 000 €	53 004 €	4 854 €
5	Reconquérir des surfaces pastorales	200 000 €	70 000 €	10 339 €	44 193 €
6	Etudes, expérimentations, structuration	67 100 €	30 000 €	18 793 €	29 250 €
6.1	Etudes, expérimentations, structuration (inv)	35 500 €	14 200 €	0 €	
6.2	Structuration collective et étude grande échelle (fct)	31 600 €	15 800 €	18 793 €	
7	Communication & multi-usage	100 000 €	37 500 €	15 000 €	30 023 €
7.1	Communication & multi-usage (inv)	50 000 €	17 500 €	0 €	
7.2	Actions de sensibilisation (fct)	50 000 €	20 000 e	15 000 €	
8	Animation	100 000 €	30 000 €	17 134 €	108 412 €
	TOTAL	2 417 100 €	850 000 €	850 000 €	700 000 €

⊙ Variation de l'enveloppe régionale selon les avenants

Avec 2 avenants (en 2020 et en 2021), un dispositif qui s'adapte aux besoins du territoire.

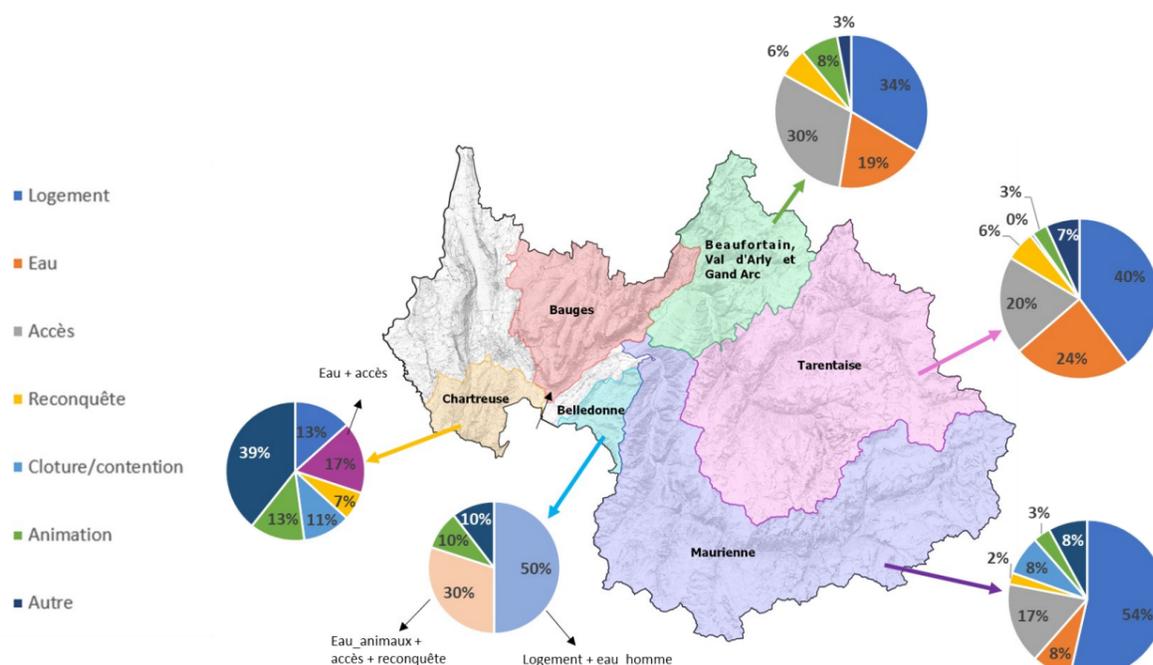


⊙ Se comparer aux autres territoires porteurs de PPT ↓

De bons taux de réalisation

Le logement, l'eau et les accès : **des cibles à atteindre.**

PPT	Nombre d'UP / surface	Dotation régionale	Tx de réalisation (juill 2021)
Beaufortain, Val d'Arly et Grand Arc	286 / 13 260 ha	616 000 €	86%
Maurienne	346 / 62 400 ha	850 000 €	90%
Tarentaise	252 / 55 988 ha	1 087 500 €	72%
Bauges	98 / 4 732 ha	238 000 €	86 %
Chartreuse	6 / 515 ha	157 250 €	100 % ?
Belledonne	5 / 731 ha	340 000 €	XXX ?



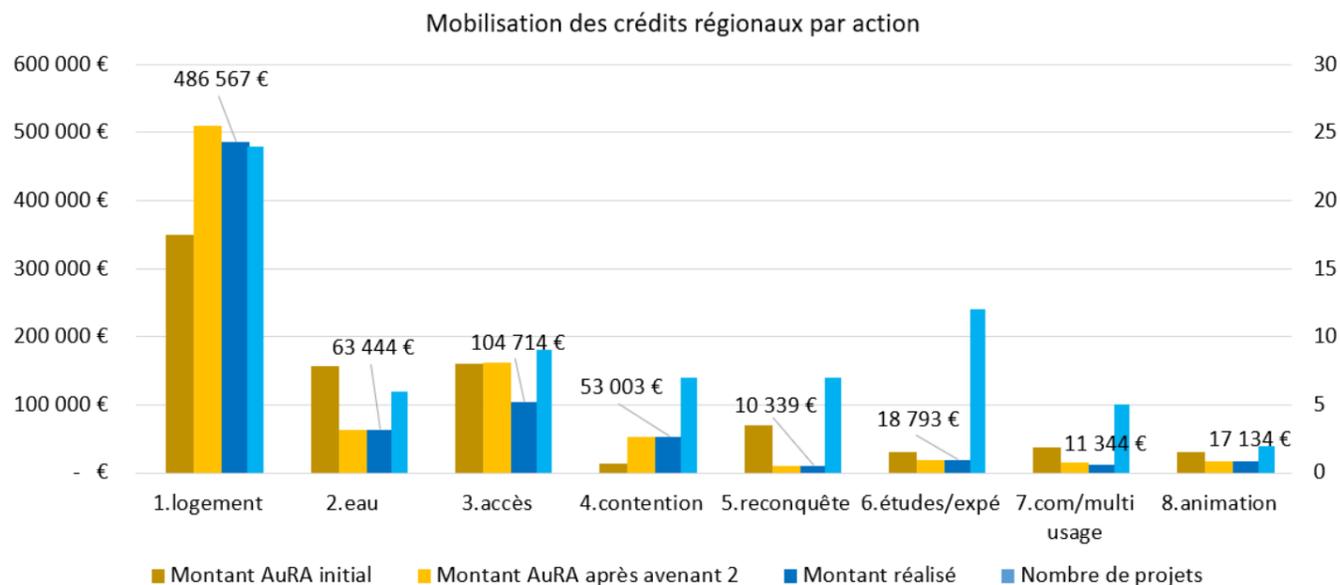


Bilan quantitatif : ou comment les crédits ont finalement été mobilisés ?

DU PROJET À LA RÉALISATION

Les actions 1 et 3 mobilisent à elles seules plus de 70 % des subventions allouées → socle de l'activité pastorale

L'action 4 : une réponse à des besoins croissants



SE LOGER



PPT Maurienne et Tarentaise : 1 Logement / 2 Accès / 3 Eau

	Nombre de projets liés au logement (hors alimentation en eau des hommes)	Dont projets sur des alpages ovins	Dont projets sur des alpages bovins	Dont projets sur des alpages autres
PPT1	21	9	11	1 (caprin)
PPT2	22	17	7	
Total	43	26	18	1

Une consommation cohérente des crédits dans l'ensemble.

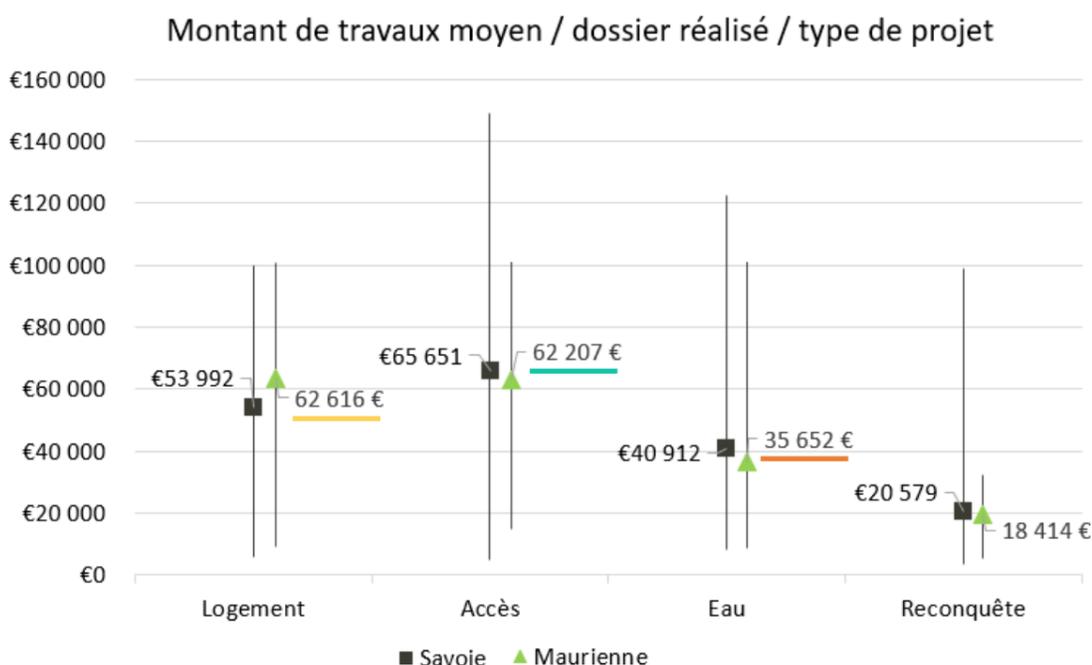
Action 1 : une prise de position ferme de la part du PPT de non soutien aux projets liés au contexte de prédation. Mais un assouplissement des règles face à la prédation croissante et à la nécessité pour les alpagistes et les bergers de disposer de logements décents et fonctionnels.

Action 2 : sous consommée malgré des enjeux forts concernant le stockage et la distribution de l'eau.

Action 4 : fortement mobilisée du fait des exigences de sécurité au travail de plus en plus fortes.

Action 5 : peu mobilisée du fait des exigences fortes du PPT sur l'entretien des espaces de reconquête.

MONTANT MOYEN DES PROJETS



Pour la RECONQUETE, des montants de projet en cohérence avec le reste du département.

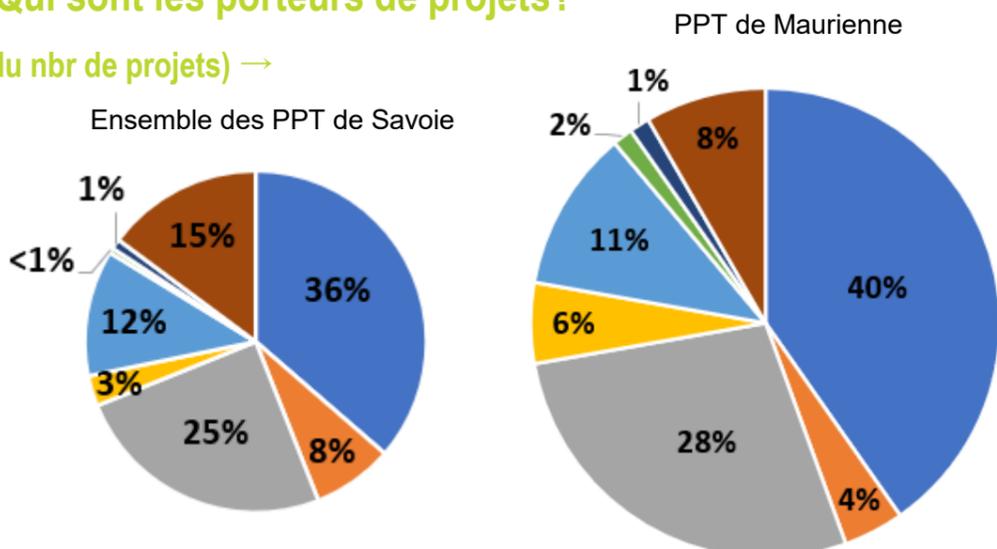
Des projets de LOGEMENTS en moyenne plus coûteux.
Des projets ACCES et EAU moins coûteux.



Bilan quantitatif

Qui sont les porteurs de projets?

(% du nbr de projets) →

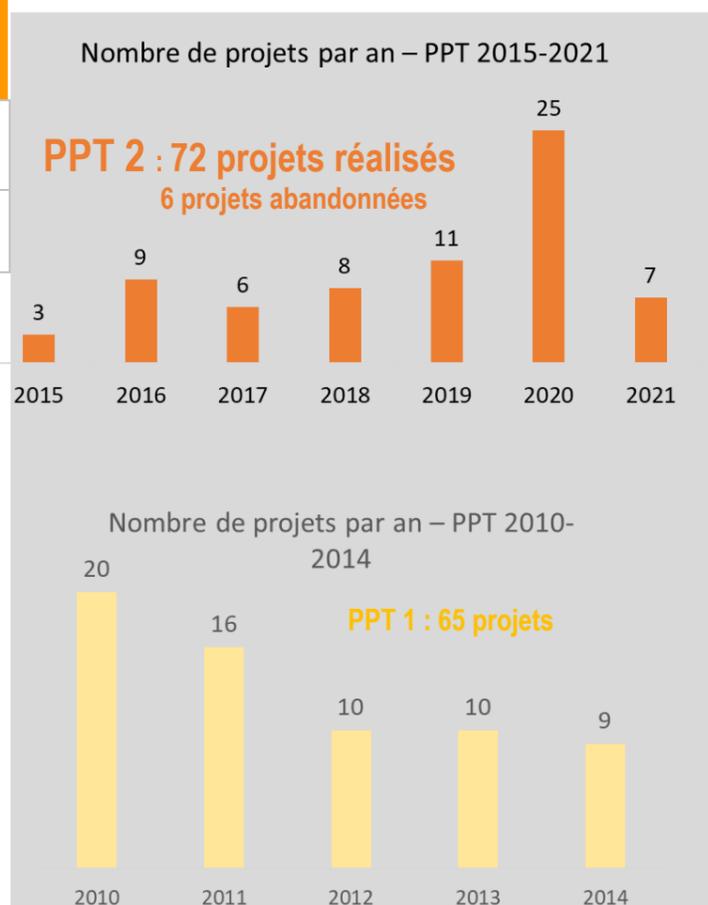


Coût moyen par projet	Maurienne	Savoie
Commune	49 645 €	48 337 €
Intercommunalités	38 491 €	43 566 €
SICA	46 864 €	44 042 €
GP	28 802 €	37 619 €
AFP	16 772 €	33 014 €
FDAFP	12 834 €	12 834 €
PNV	13 160 €	19 740 €
Autre	9 878 €	12 189 €

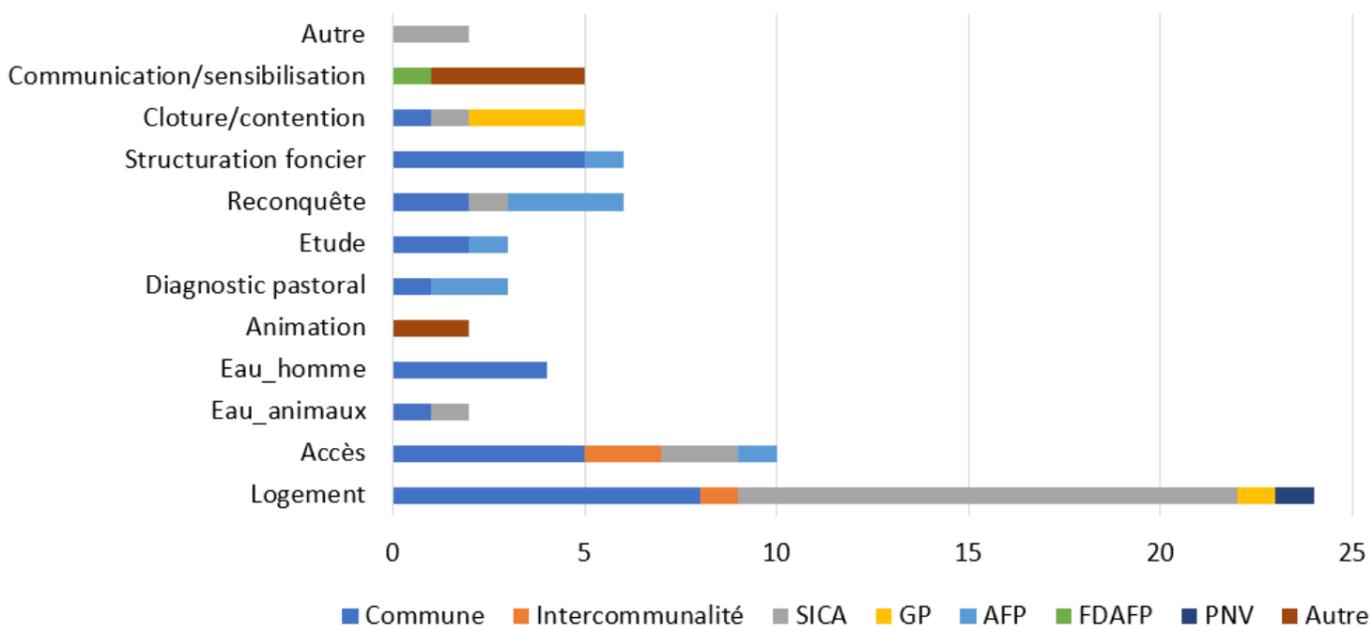
Commune	Nombre de projets portés par la commune
Avrieux	2
Bessans	2
Bonvillaret	3
Bramans	1
Hermillon	1
Jarrier	1
Modane	2
Montsapey	2
Saint Alban d'Hurtières	1
Saint Alban des Villards	1
Saint-François Longchamps	3
Saint-Jean d'Arves	1
Saint-Martin-la-Porte	1
Saint-Michel de Maurienne	2
Sollière - Sardière	1
Val-Cenis	2
Villarembert le Corbier	1
Valmeinier	2

Intercommunalité	Nombre de projets portés par l'intercommunalité
CC Haute-Maurienne Vanoise	2
CC Cœur de Maurienne	2

Communes porteuses de projet(s) lors du PPT1
 Communes nouvellement porteuses



Nombre de projets par thématique et par type de porteur



ACTIONS SOCLES

(logement, accès, eau) portées majoritairement par les communes et la SICA d'alpage

GESTION DU FONCIER

(structuration, reconquête et diagnostic) portée principalement par les communes et les AFP

CONTENTION, un

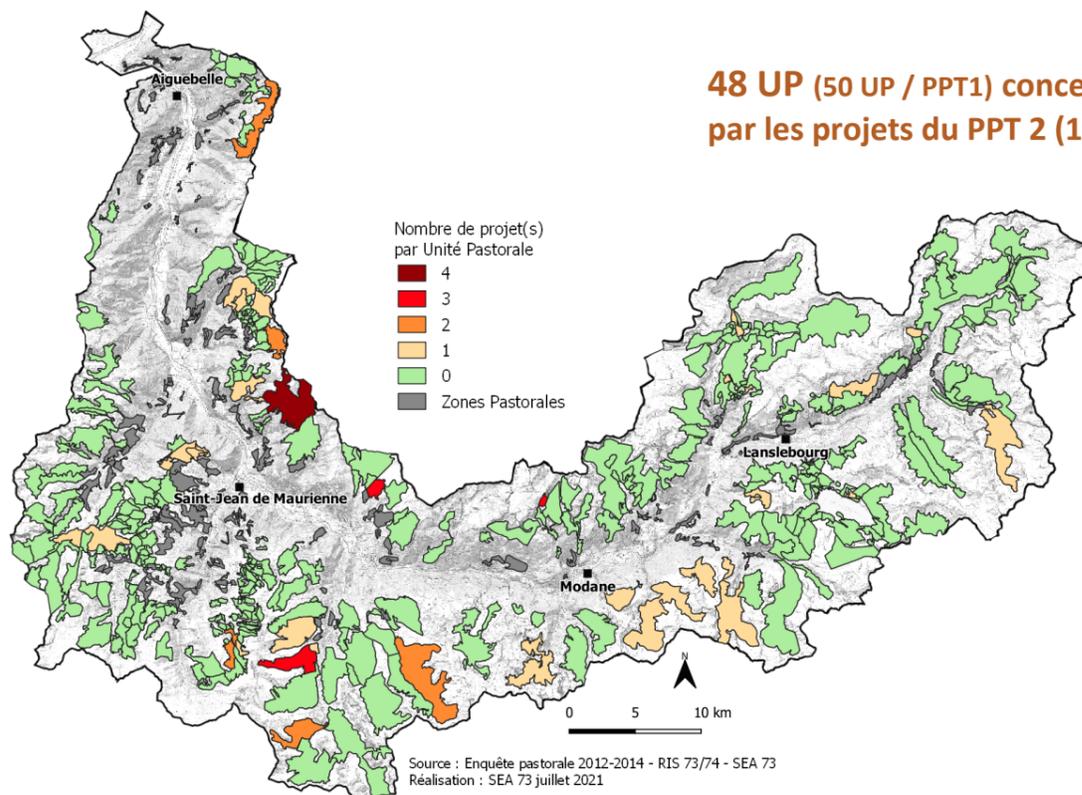
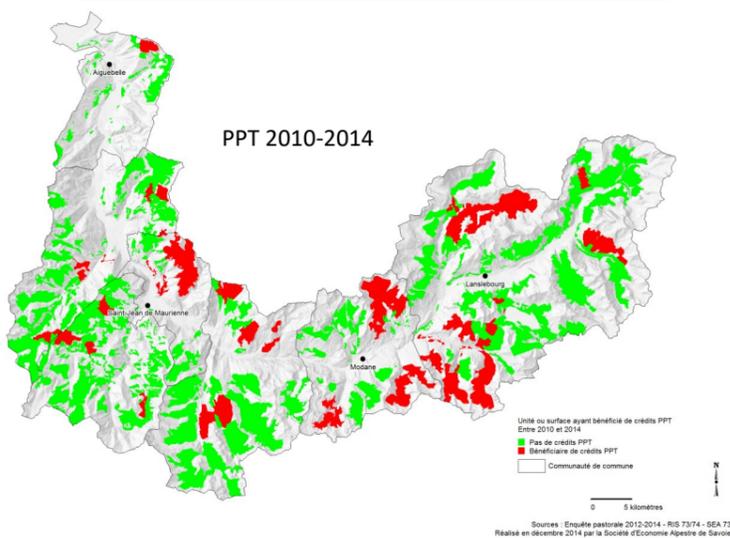
portage des GP principalement



Quels territoires ont été concernés par les projets? →

Une **Unité Pastorale** désigne ce que l'on nomme communément en Savoie les « alpages ». Il s'agit d'unités pâturées entre juin et octobre (période estivale) et valorisées par un seul gestionnaire, individuel ou collectif.

Une **Zone Pastorale** correspond aux autres surfaces pastorales qui ne sont pas uniquement pâturées durant la période estivale. Il s'agit de montagnettes ou zones intermédiaires entre le fond de vallée et l'alpage. Ces surfaces sont souvent très morcelées et une zone pastorale peut être valorisée par un ou plusieurs gestionnaires contigus, individuels ou collectifs. Elles sont uniquement valorisées par le pâturage et non fauchées.



48 UP (50 UP / PPT1) concernées par les projets du PPT 2 (13,5%)

Communauté de Communes	Nb de projets
Porte de Maurienne	9
Canton de la Chambre	9
Coeur de Maurienne Arvan	16
Maurienne Galibier	13
Haute Maurienne Vanoise	21
Projets non localisés	4

Qui a financé les travaux sur le territoire ?

PART DES FINANCEURS MOBILISÉS SUR L'ENSEMBLE DES PROJETS ÉTUDIÉS EN COPIL

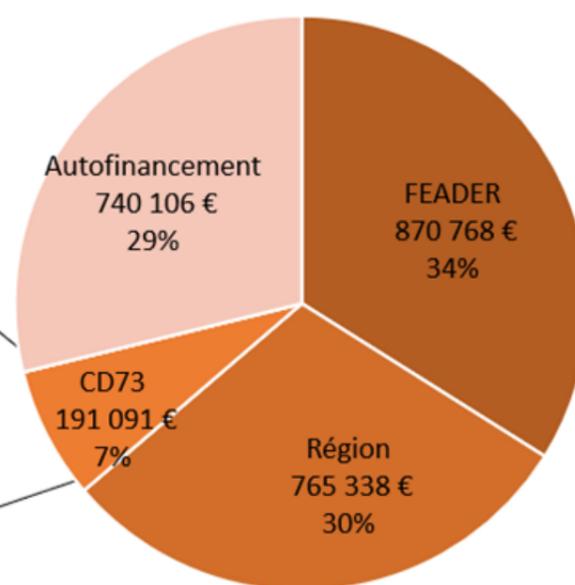
LE FEADER EST LE PLUS GROS FINANCEUR SUIVI DE LA RÉGION AURA

À AVOIR EN TÊTE

Le copil PPT est également le lieu de validation des dossiers financés dans le cadre de la politique pastorale du Département.

Le copil PPT est de fait le copil « Alpage » du territoire permettant d'avoir une vision globale des projets subventionnés en alpage sur le territoire.

Plus de **2,5 millions d'Euros** de projets entre 2015 et 2021 sur les alpages



LE FEADER EST LE PLUS GROS FINANCEUR SUIVI DE LA AURA POUR LES AUTRES PPT DU DÉPARTEMENT

	FEADER	Région	CD73	Autofinancement
Beaufortain	719 186 €	527 281 €	262 769 €	745 829 €
Tarentaise	886 638 €	784 843 €	89 968 €	890 714 €
Maurienne	870 768 €	765 338 €	191 091 €	740 106 €
Chartreuse	84 717 €	84 717 €	0 €	67 229 €
Belledonne	58 290 €	40 477 €	2 309 €	31 258 €
Bauges	196 956 €	127 343 €	69 613 €	5 105 €
Savoie	2 816 556 €	2 329 998 €	615 748 €	2 480 241 €

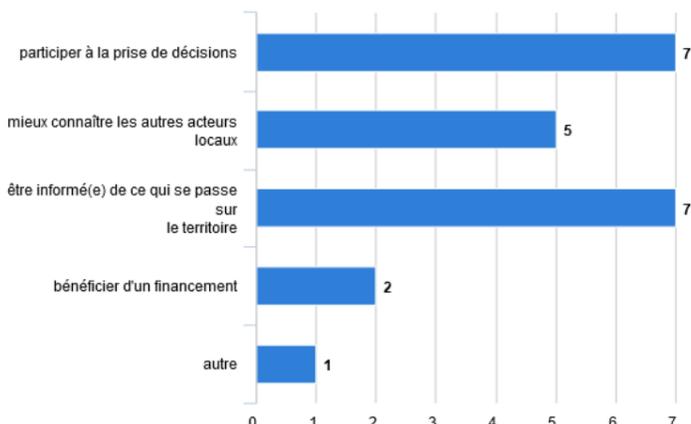


Bilan qualitatif - enquête auprès des membres du Comité de Pilotage du PPT

8 réponses

⊙ Fonctionnement du COFIL

Motivations de participation aux comités de pilotage



Déroulement des réunions :

- Fréquence des réunions satisfaisante
- Ambiance générale des réunions jugée comme bonne voire très bonne
- Déroulement favorisant la qualité des débats et la liberté d'expression

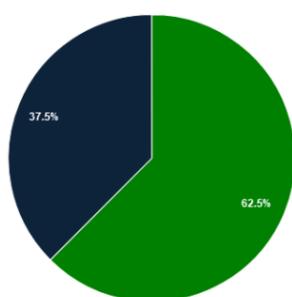
Animation des réunions :

- Fiches navettes appréciées à étoffer (joindre les devis, aller plus loin dans le contexte)
- Animation appréciée

- +** - Lieu de débat
- COFIL acteur des orientations et des décisions
- Prise en compte des enjeux du territoire
- Orientation des projets avec améliorations de leur qualité
- Représentation assez large des acteurs concernés (qui pourrait être améliorée)
- Présence d'un COTECH en amont des COFIL (spécificité du PPT de Maurienne)

- - Echanges parfois trop longs sur les dossiers
- Intervalle de temps COTECH / COFIL parfois trop courts (difficultés vis-à-vis fonctionnement SICA)

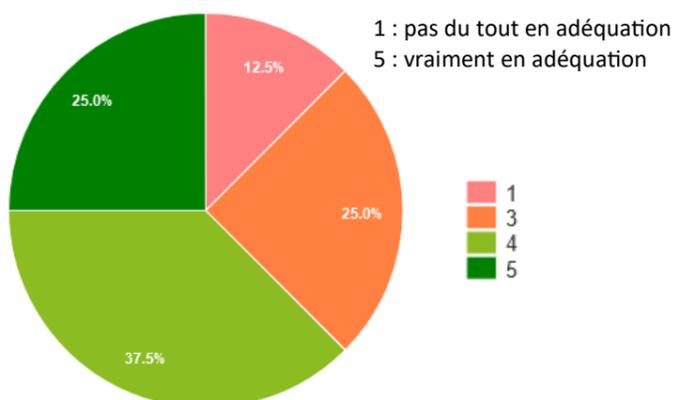
Souhait d'informations sur la réalisation des projets suite à leur validation en COFIL



- Oui** - Compte-rendu photo + visite terrain (sur des projets spécifiques)
- Non**

⊙ PPT et territoire pastoral

Adéquation des projets validés avec les enjeux du pastoralisme du territoire de Maurienne

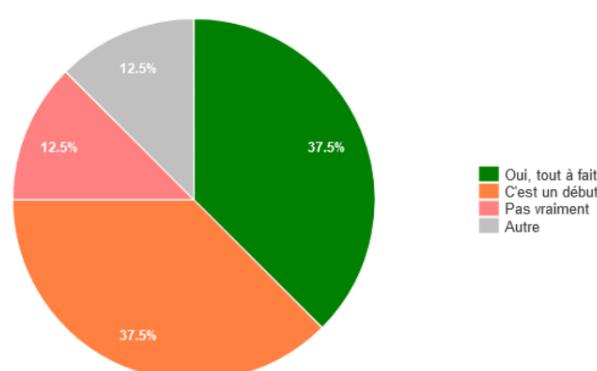


Des relations qui ont évolués entre les acteurs impliqués autour du pastoralisme : meilleure interconnaissance, amorce d'habitudes de travail (projets chalet été/hiver, projets cœur de parc PNV fructueux, des élus locaux plus présents aux réunions...)

Un dispositif plutôt connu des bénéficiaires potentiels mais une communication à accroître.

Un intérêt à coopérer avec des territoires voisins sur certains projets : effluents d'alpage, adaptations des pratiques, projets innovants.

Mise en place du PPT a-t-elle contribué à la structuration du pastoralisme sur le territoire



- Des informations très claires auprès des porteurs de projets avec des pistes d'amélioration
- Une cohérence dans les actions engagées sur le territoire

⊙ Suite du PPT

Importance des projets à soutenir (par ordre décroissant de priorité)

1. Améliorations pastorales (accès, hébergement, etc.)
2. Reconquête pastorale
3. Accompagnement de la structuration collective (AFP, GP)
4. Diagnostics, études
5. Communication, concertation, partage de l'espace
6. Acquisition foncière

100 % des répondants à l'enquête estime qu'il serait intéressant que le COFIL puisse moduler le taux d'aides en fonction des enjeux du territoire
ex : projets collectifs, maintien de la surface agricole,...

Une ouverture sur des nouveaux sujets
... embellissement des alpages
... ressources en eau dans le cadre du changement climatique



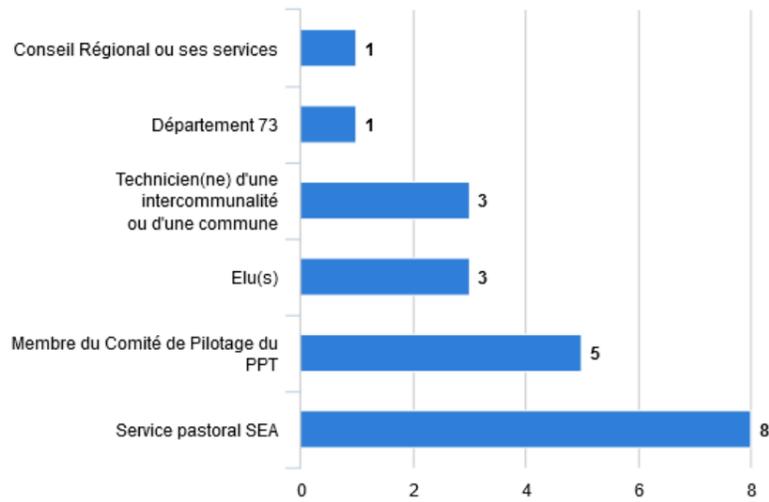
Bilan qualitatif - enquête auprès des porteurs de projets

○ Lisibilité et accessibilité du dispositif PPT

12 réponses

Dont 4 gestionnaires et/ou propriétaire privé d'alpage, 6 collectivités et 2 structures agricoles collectives (SICA, GP, AFP,...)

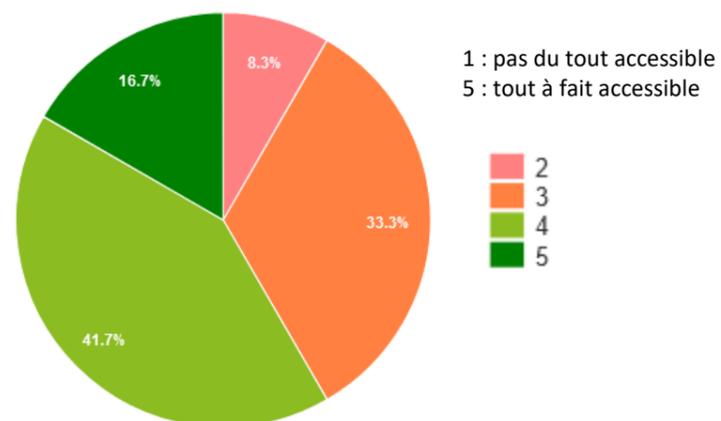
Comment les maitres d'ouvrage ont eu connaissance du PPT de Maurienne :



Confusion entre structure porteuse (Syndicat du Pays de Maurienne) et structure animatrice (Société d'Economie Alpestre de la Savoie)

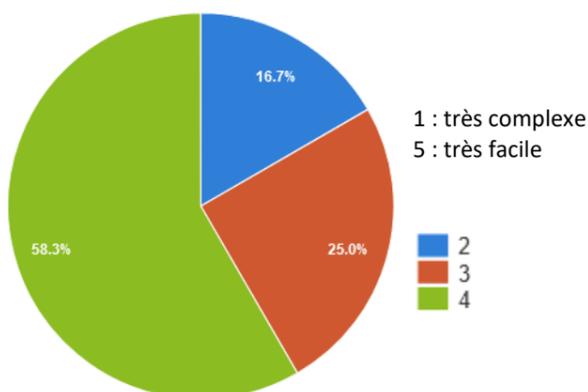
Un dispositif plutôt connu des bénéficiaires potentiels mais une communication à accroître.

Accessibilité aux bénéficiaires potentiels

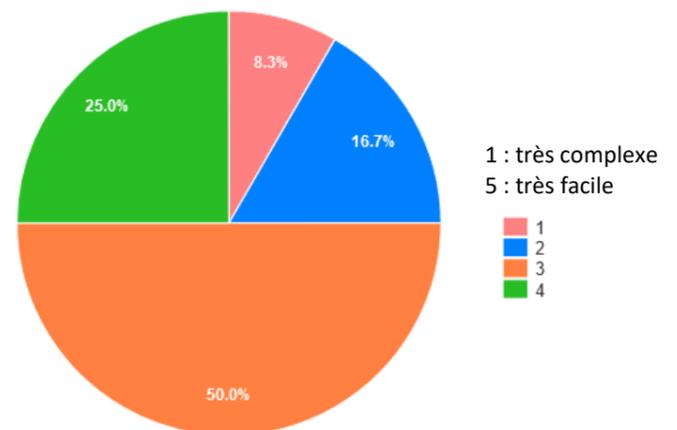


○ Déroulement du projet

Constitution du dossier demande de subventions



Constitution du dossier demande de paiement

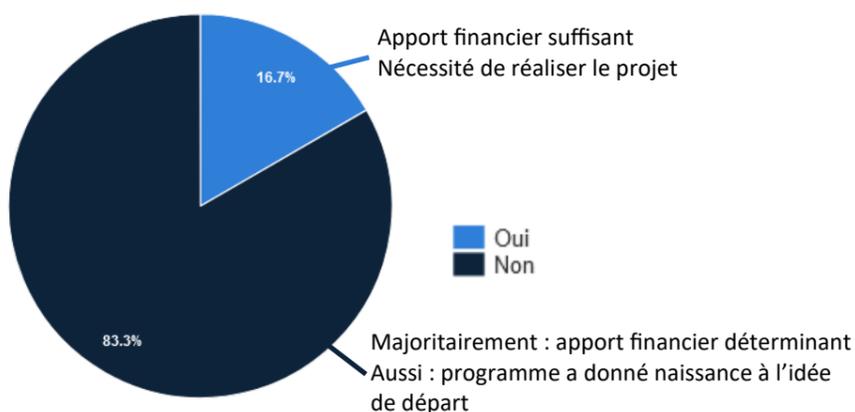


Principales difficultés rencontrées :

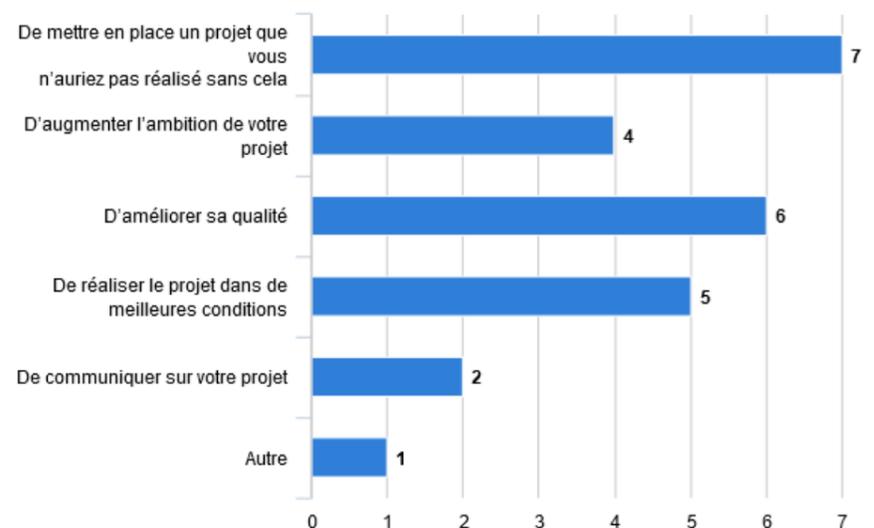
- avance de trésorerie
- délai de paiement
- longueur des démarches administratives
- autofinancement nécessaire

○ Bilan et suites

Réalisation du projet sans aides PPT :



Le PPT a permis aux porteurs de projets :





Surfaces pastorales

⊙ Une **UNITE PASTORALE** est le terme utilisé en enquête pastorale pour désigner ce que l'on nomme communément en Savoie les « alpages ». Il s'agit d'unités pâturées uniquement entre juin et octobre (période estivale) et valorisées par un seul gestionnaire, individuel ou collectif.

⊙ Une **ZONE PASTORALE** correspond dans la méthodologie des enquêtes pastorales à toutes les autres surfaces pastorales qui ne sont pas uniquement pâturées durant la période estivale. Il s'agit de montagnettes ou zones intermédiaires entre le fond de vallée et l'alpage. Ces surfaces sont souvent très morcelées et une zone Pastorale peut être valorisée par un ou plusieurs gestionnaires contigus, individuels ou collectifs. Les zones pastorales recensées sont uniquement valorisées par le pâturage et non fauchées.

⊙ Une **ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE** est Association Foncière Pastorale est un regroupement de propriétaires de terrains (publics ou privé) sur un territoire agropastoral et accessoirement forestier, dont l'objectif est d'assurer la mise en valeur et la gestion des parcelles incluses dans son périmètre.

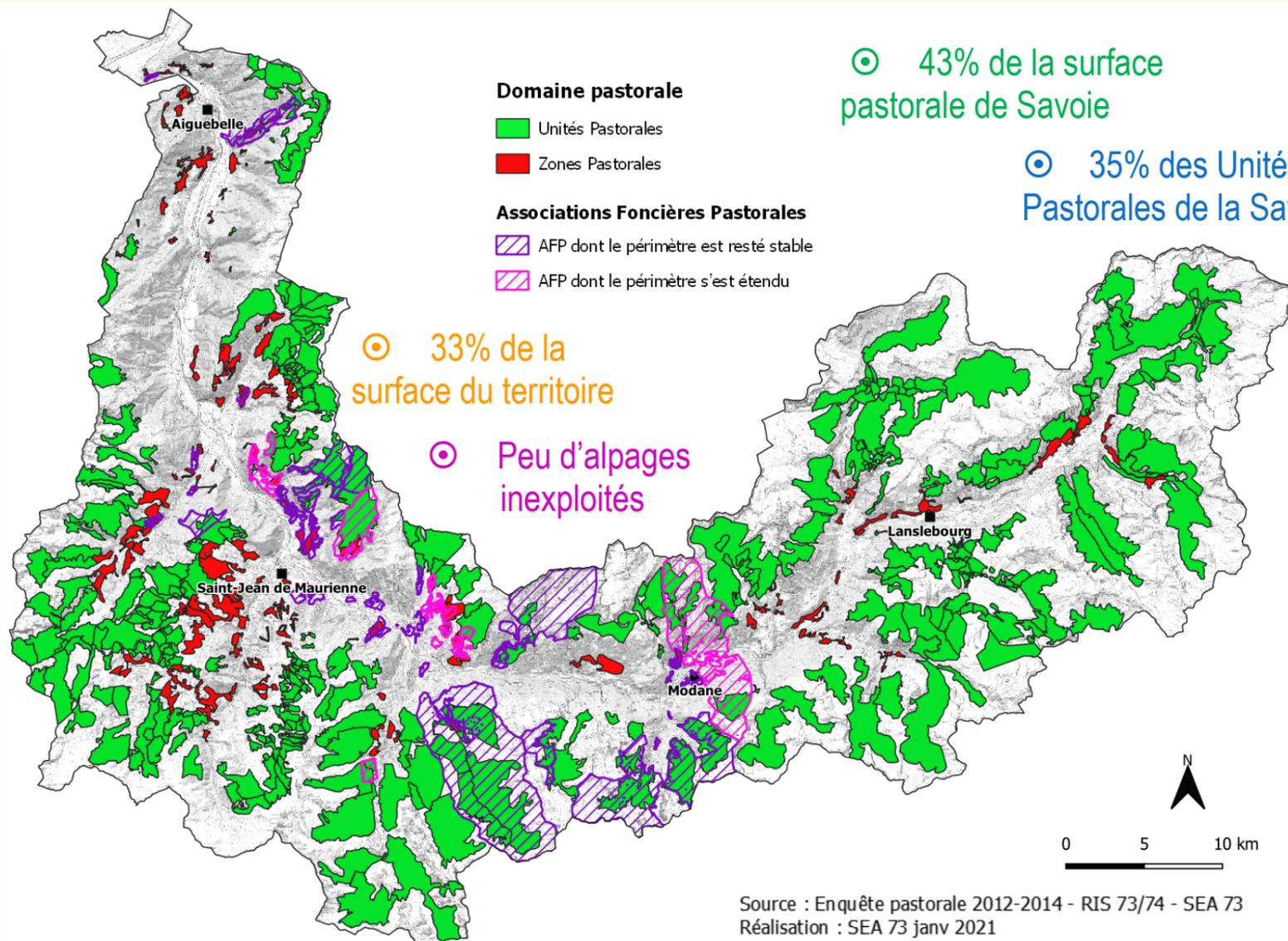
Un pastoralisme tourné vers les alpages :

→ **77%** des espaces pastoraux sont des **unités pastorales** contre 66% à l'échelle de la Savoie.

→ La Maurienne est le territoire avec le moins de zones pastorales en proportion.

Une structuration foncière via les Association Foncières Pastorales :

→ **24%** des surfaces pastorales du PPT sont intégrées dans des **AFP** contre 0% à 25% dans les autres PPT (moyenne de 25% à l'échelle de la Savoie).



⊙ Se comparer aux autres territoires porteurs de PPT ↓

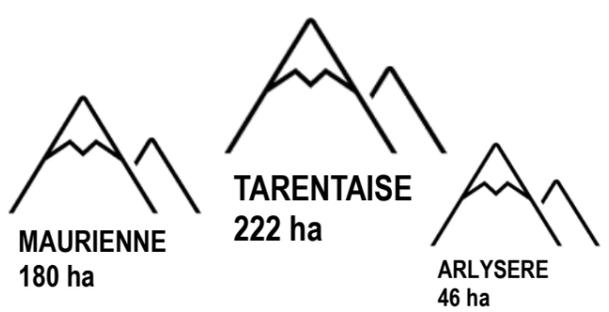
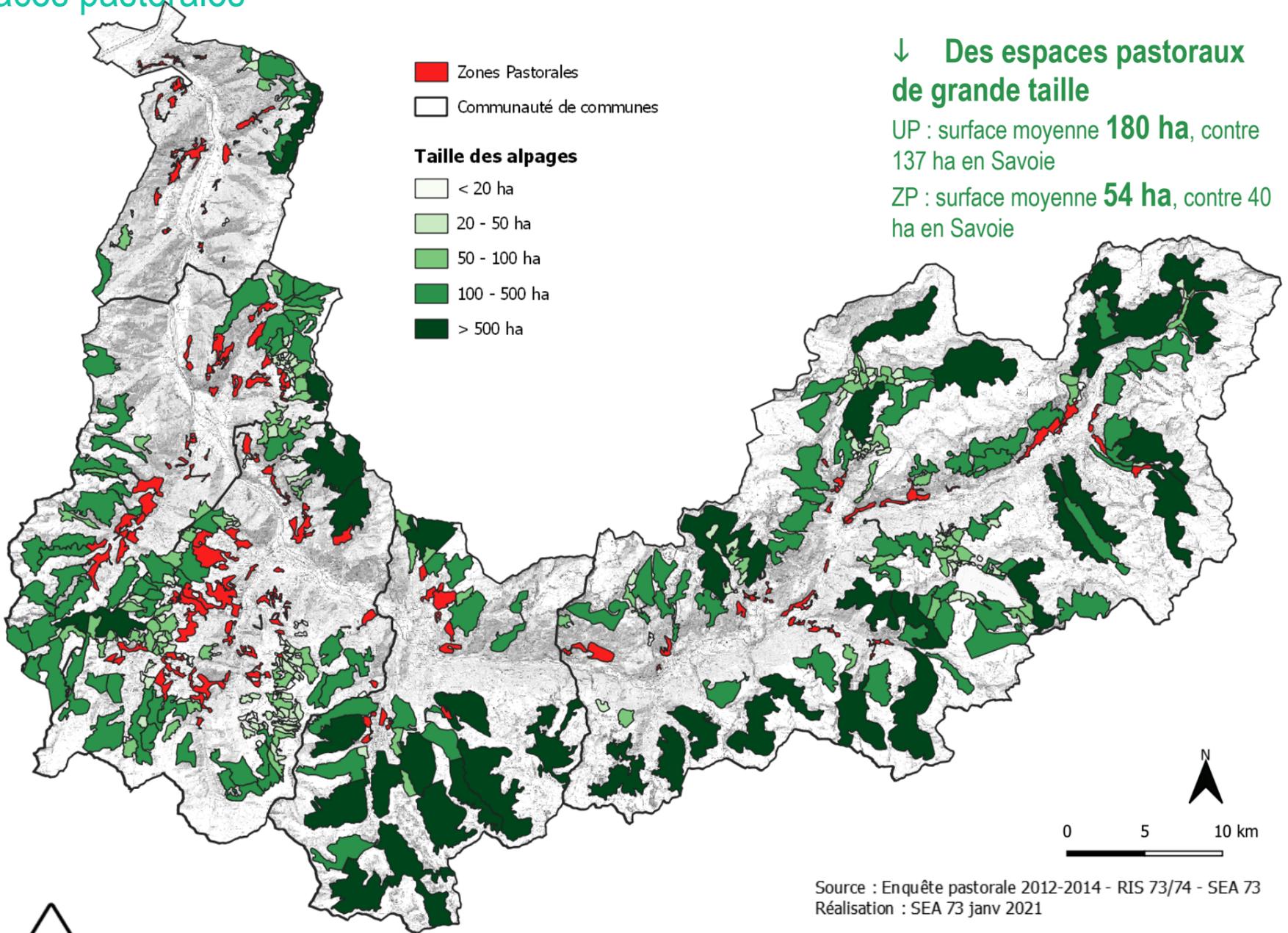
	Savoie	Beaufortain, Val d'Arly et Grand Arc	Maurienne	Tarentaise	Bauges	Chartreuse	Belledonne
Surfaces Pastorales	162 118 ha	15 729 ha	68 039 ha	62 978 ha	8 491 ha	2 413 ha	1 229 ha
Nombres d'UP /surface	1014 / 139 112 ha	286 / 13 260 ha	346 / 62 400 ha	252 / 55 988 ha	119 / 4 732 ha	6 / 515 ha	5 / 731 ha
Nombres de ZP / surface	573 / 23 007 ha	85 / 2 469 ha	104 / 5 639 ha	152 / 6 990 ha	112 / 33 759 ha	39 / 1 898 ha	14 / 498 ha
Nombre d'AFP / surface	40 / 40916 ha	4 / 8564 ha	25 / 16419 ha	6 / 14 755 ha	2 / 1007 ha	0 / 0 ha	3 / 169 ha

ENJEUX IDENTIFIES :

- Peu d'alpages sont inexploités, les **marges de manœuvre sont faibles** pour mobiliser des surfaces d'alpage supplémentaires.
- La Maurienne est un territoire avec une **forte orientation pastorale** : 43% de la surface pastorale savoyarde et 35% des Unités Pastorales de Savoie.

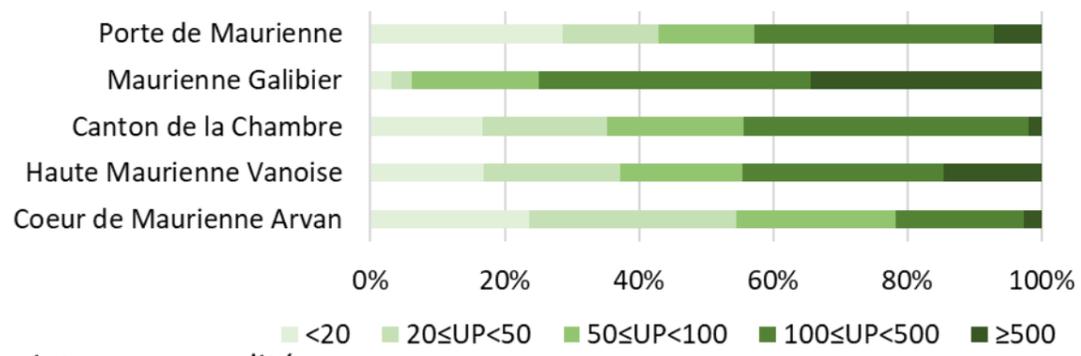


Surfaces pastorales

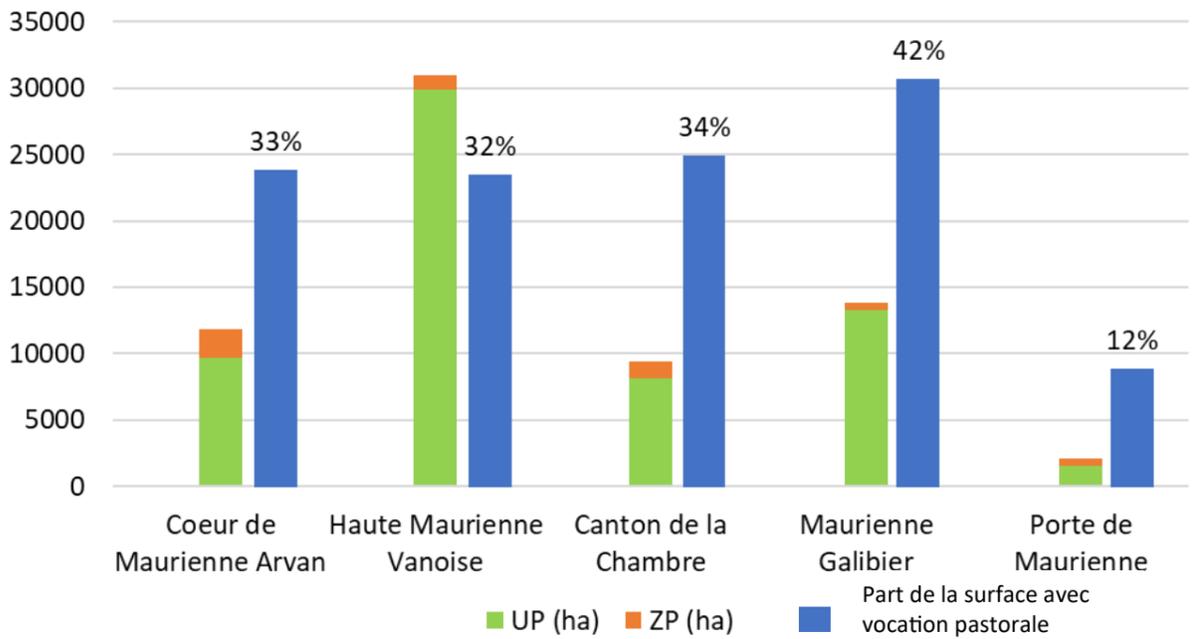


↑ Taille moyenne des UP

Répartition des Unités Pastorales en classes de surface (ha)



Surfaces pastorales (UP + ZP) par intercommunalité

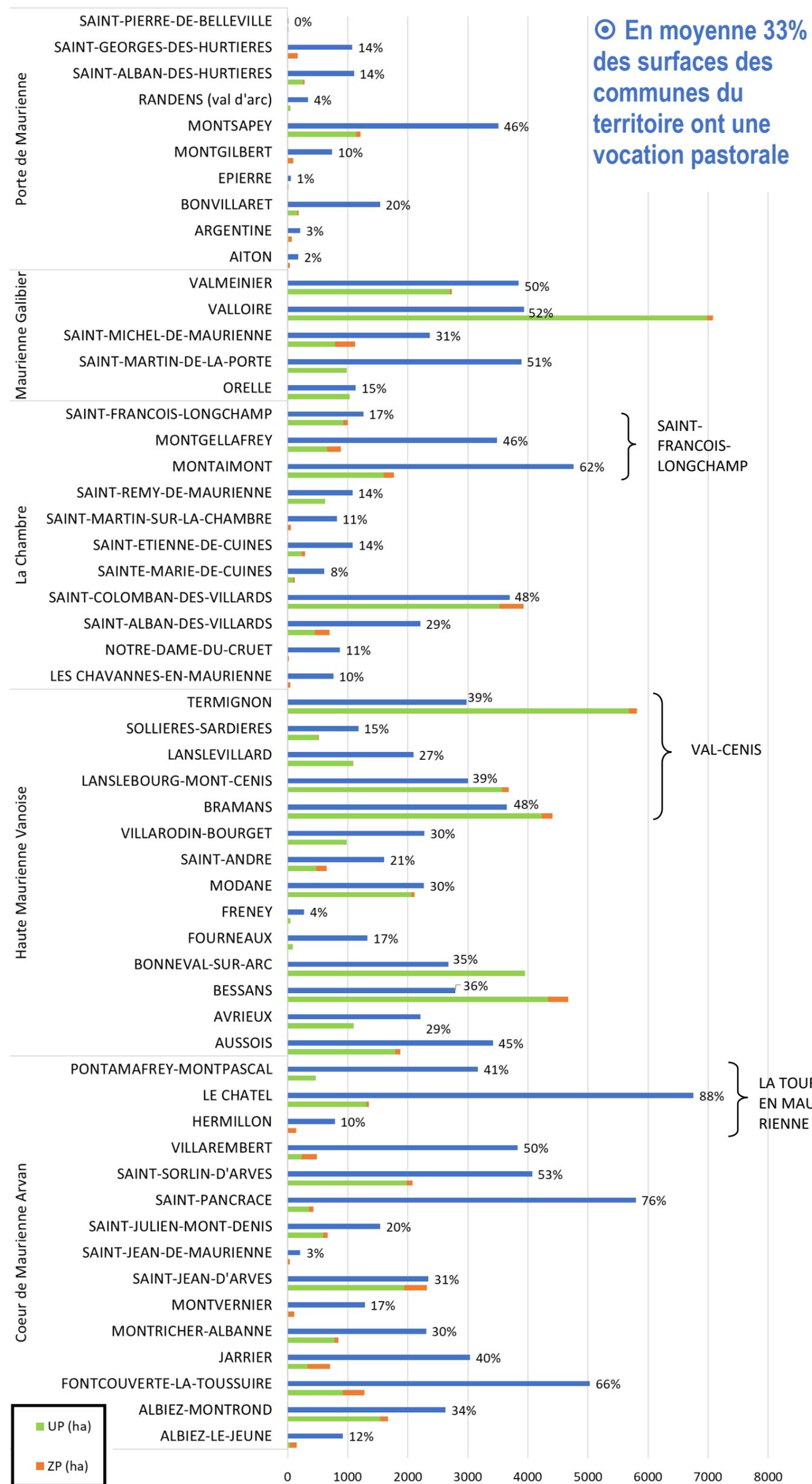


ENJEUX IDENTIFIES :

- La Maurienne est caractérisée par des **grands alpages**. Ceci induit des enjeux sur l'accès à ces derniers et la répartition des aménagements avec notamment la nécessité d'avoir plusieurs logements sur l'alpage pour améliorer la gestion pastorale.
- Toutes les **collectivités** du territoire du PPT ne sont **pas concernées de la même manière** par la question pastorale.



Surfaces pastorales (UP + ZP) par commune



7 communes ont une surface pastorale (ZP + UP) représentant plus de 50% de leur surface totale.

Avant regroupement de communes : 9 communes regroupaient 60% des UP et 28% des ZP du territoire

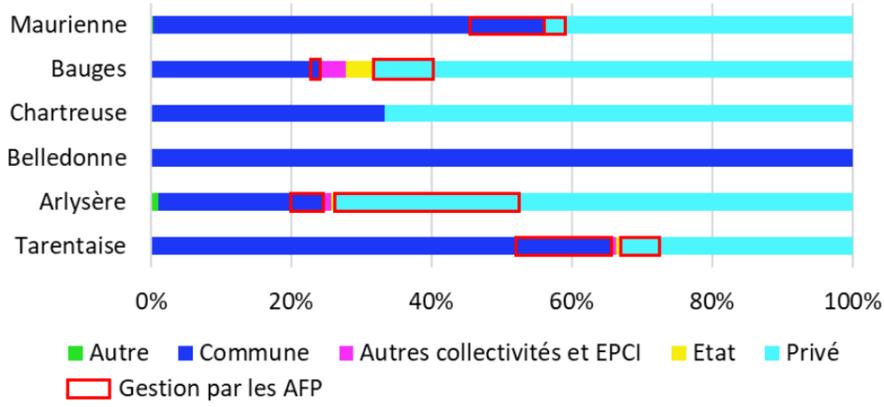
		Nbr UP	Nbr ZP	
Coeur de Maurienne Arvan	ALBIEZ-LE-JEUNE	2	7	
	ALBIEZ-MONTROND	40	4	
	FONTCOUVERTE-LA-TOUSSUIRE	13	2	
	JARRIER	4	3	
	MONTRICHER-ALBANNE	5	3	
	MONTVERNIER	1	2	
	SAINT-JEAN-D'ARVES	21	4	
	SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE		2	
	SAINT-JULIEN-MONT-DENIS	1	1	
	SAINT-PANCRACE	2	2	
	SAINT-SORLIN-D'ARVES	13	2	
	VILLAREMBERT	4	1	
	HERMILLON		1	
	LE CHATEL	4	1	
	PONTAMAFREY-MONTPASCAL	5		
	Haute Maurienne Vanoise	AUSSOIS	9	4
		AVRIEUX	1	
BESSANS		16	4	
BONNEVAL-SUR-ARC		8		
FOURNEAUX		1		
FRENEY		1		
MODANE		6	2	
SAINT-ANDRE		3	1	
VILLARODIN-BOURGET		4		
BRAMANS		9	4	
LANSLEBOURG-MONT-CENIS		33	1	
LANSLEVILLARD	7	1		
SOLLIERES-SARDIERES	3	1		
TERMIGNON	36	6		
La Chambre	LES CHAVANNES-EN-MAURIENNE		1	
	NOTRE-DAME-DU-CRUET		1	
	SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS	2	1	
	SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS	14	3	
	SAINTE-MARIE-DE-CUINES	1	2	
	SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	2	3	
	SAINT-MARTIN-SUR-LA-CHAMBRE		1	
	SAINT-REMY-DE-MAURIENNE	3		
	MONTAIMONT	22	3	
	MONTGELLAFREY	3	2	
SAINT-FRANCOIS-LONGCHAMP	7	1		
Maurienne Galibier	ORELLE	2		
	SAINT-MARTIN-DE-LA-PORTE	4		
	SAINT-MICHEL-DE-MAURIENNE	4	6	
	VALLOIRE	13	2	
	VALMEINIER	4	1	
Porte de Maurienne	AITON		2	
	ARGENTINE	1	4	
	BONVILLARET	1	2	
	EPIERRE		2	
	MONTGILBERT		3	
	MONTSAPEY	8	2	
	RANDENS (val d'arc)	1		
	SAINT-ALBAN-DES-HURTIERES	3	1	
	SAINT-GEORGES-DES-HURTIERES		1	
	SAINT-PIERRE-DE-BELLEVILLE		1	

La nouvelle commune de Val-Cenis regroupe 25% des UP et 13% des ZP du territoire

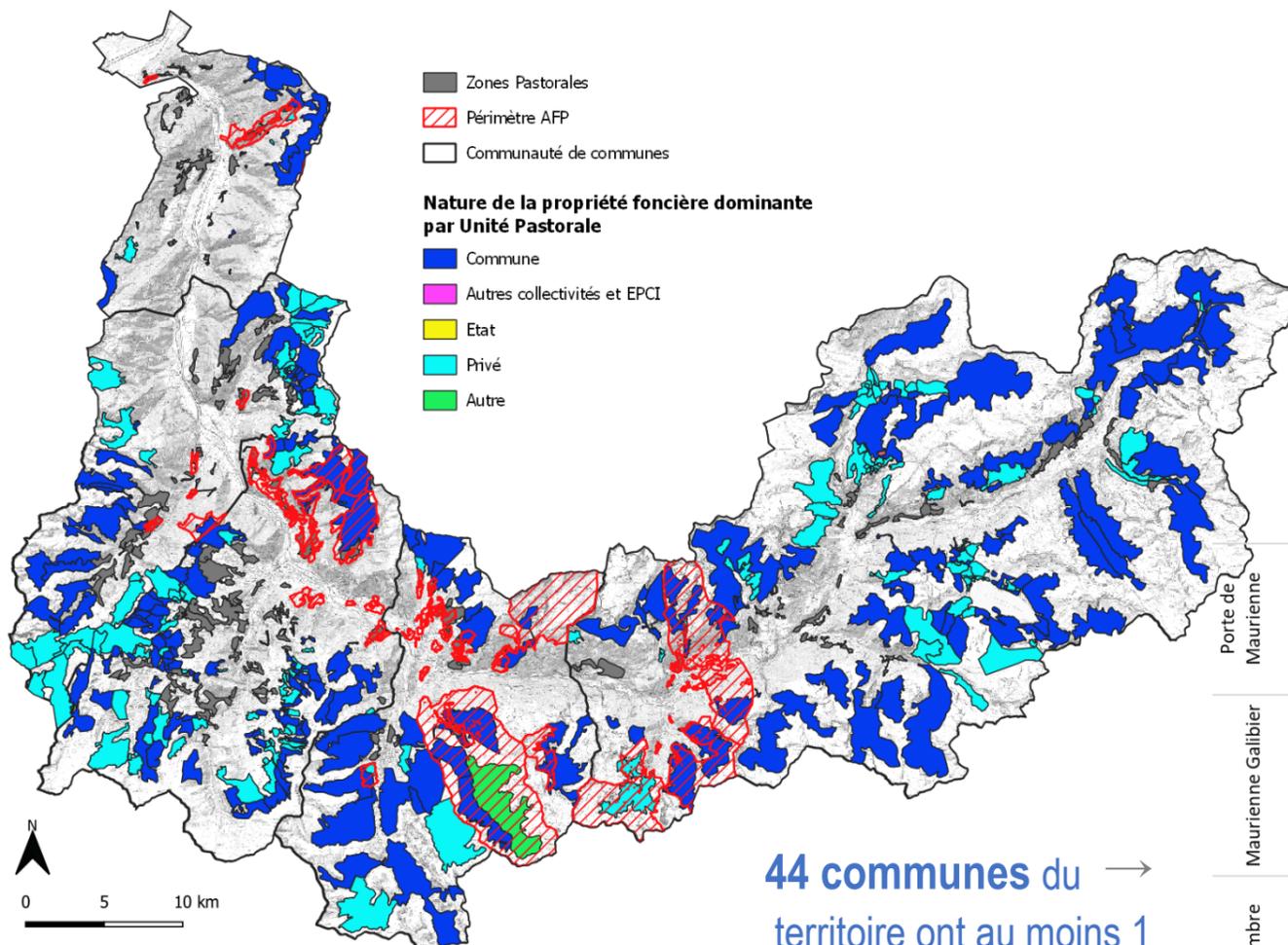
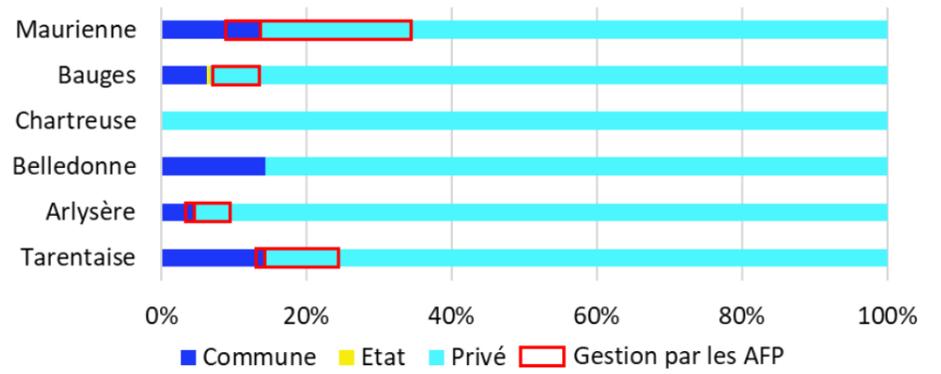


Propriété foncière

Propriété foncière sur les UP (% du nombre d'UP)



Propriété foncière sur les ZP (% du nombre de ZP)



44 communes du territoire ont au moins 1 alpage dont le propriétaire principal est la commune.

Pour mémoire :

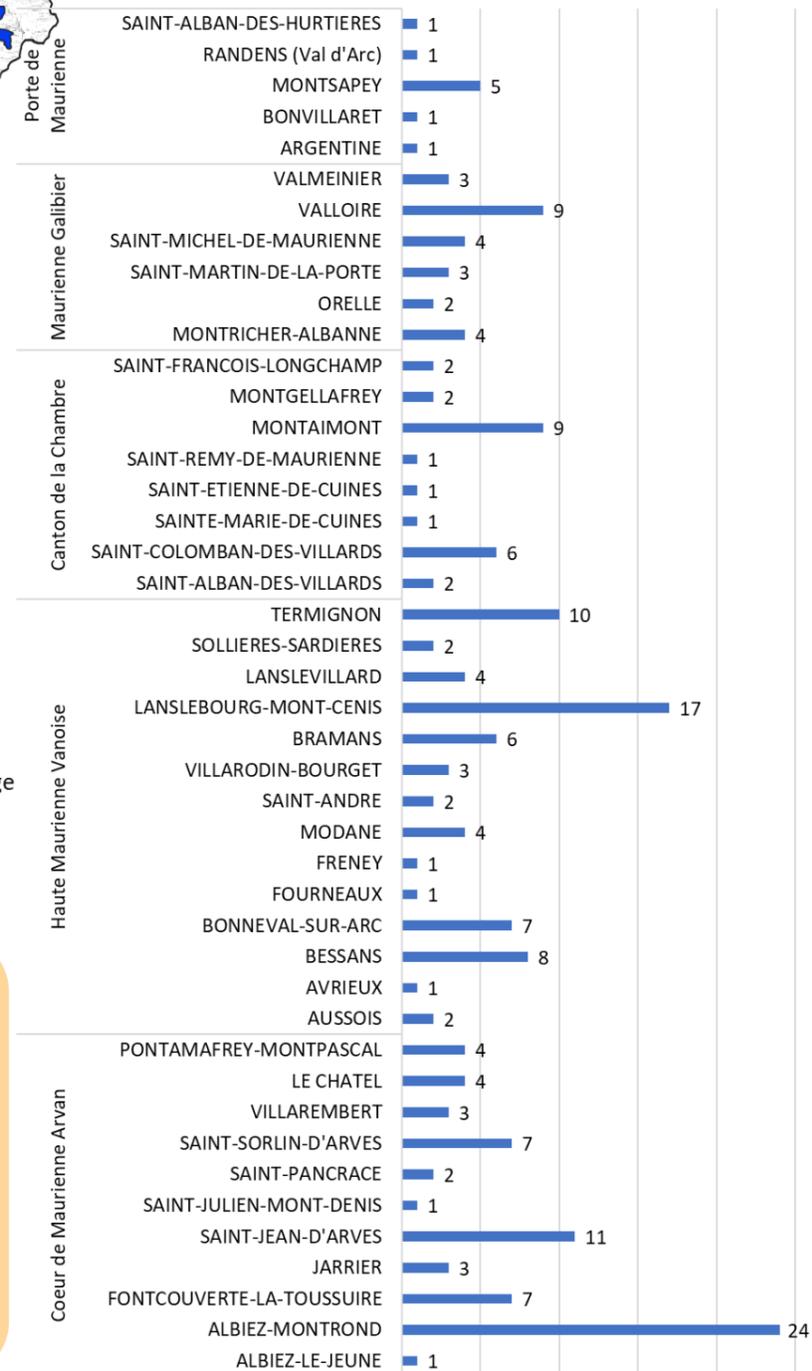


Les alpages mobilisant des crédits PPT sur la période 2009-2020 devaient avoir un contrat de location signé avec les éleveurs en place.

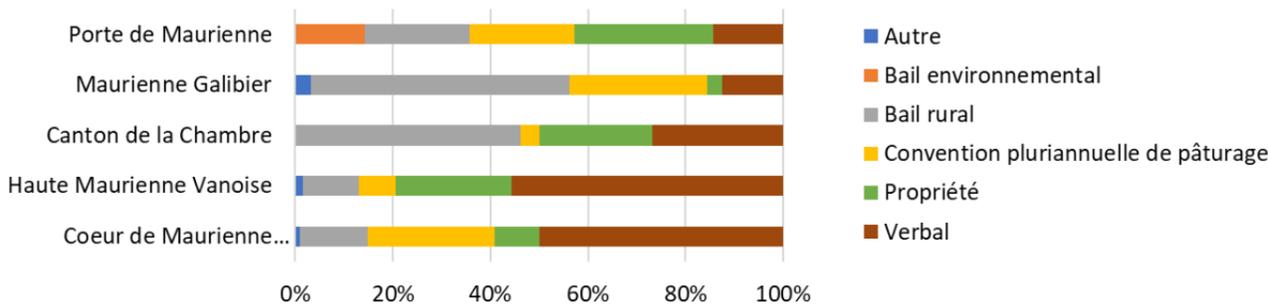


En Tarentaise et Maurienne, plusieurs collectivités ont mobilisé les lignes études de leur PPT pour mettre à jour répartition foncière, contrats de location et état des lieux sur leurs alpages communaux. Travail subventionné à 80%.

UP communales



Principal mode de faire-valoir sur les Unités Pastorales



ENJEUX IDENTIFIES :

- Un équilibre entre propriété privée et communale sur les alpages.
- Une majorité de propriété privée sur les zones pastorales avec un morcellement foncier important.
- Les **communes** restent des **porteurs de projets incontournables** capables d'investir sur des projets structurants de grande ampleur.
- La **SICA d'alpage**, un outil important pour accompagner les investissements sur les alpages privés.



Structuration foncière

↓ Un territoire structuré par 25 AFP

	Nombre d'AFP	Surface (ha)	Nb d'extension d'AFP
Bauges	3	1019	0
Beaufortain, Val d'Arly et Grand Arc	3	2399	1
Belledonne	3	164	2
Maurienne	25	15053	7
Tarentaise	7	21455	5
Autre	1	8	0
Total général	42	40098	15

⊙ Une **ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE** est Association Foncière Pastorale est un regroupement de propriétaires de terrains (publics ou privé) sur un territoire agropastoral et accessoirement forestier, dont l'objectif est d'assurer la mise en valeur et la gestion des parcelles incluses dans son périmètre.

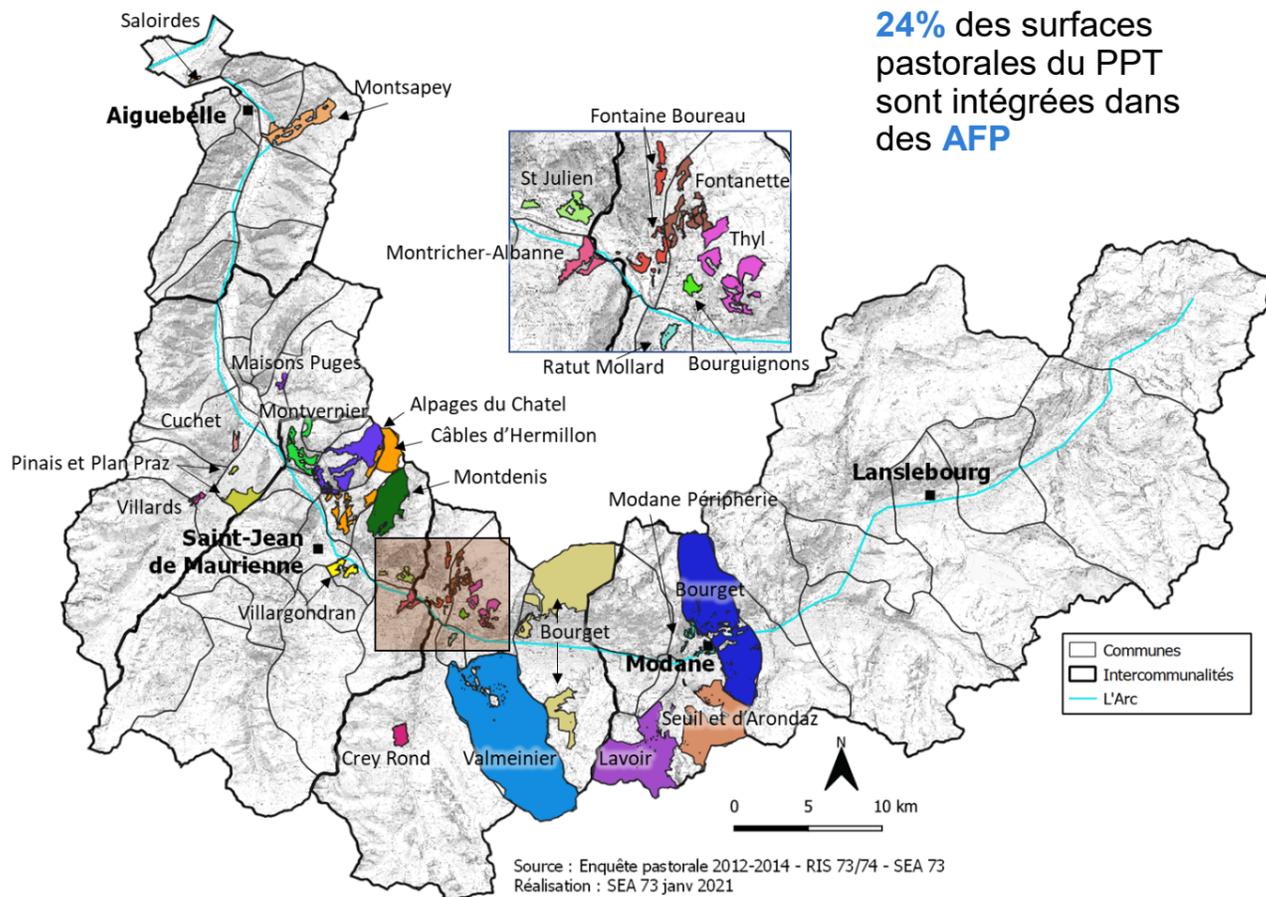
La Fédération des AFP de Savoie

Les AFP de la Savoie se sont constituées le 4 mai 2012 dans les murs du Conseil Départemental en **Fédération Départementale des Associations Foncières Pastorales autorisées de la Savoie.**



Les missions de la FDAFP sont les suivantes :

- **Axe 1 : Représenter, promouvoir les AFP** au niveau du Département, de la Région et des interlocuteurs nationaux
- **Axe 2 : Moderniser et soutenir les AFP** pour tendre vers le bon fonctionnement
- **Axe 3 : Apporter une aide concrète et efficace** aux AFP et pérenniser leurs actions



24% des surfaces pastorales du PPT sont intégrées dans des AFP

⊙ Une entité éligible aux aides publiques

⊙ Une entité de gestion unique pour administrer un espace multi-acteurs

Un outil encore plébiscité avec 1 PROJET DE CRÉATION en cours (Avrieux)

Et des sollicitations des communes pour des potentiels projets

Intercommunalité	Nb d'AFP	Surface d'AFP (en ha)
Porte de Maurienne	2	219
La Chambre	4	357
Cœur de Maurienne Arvan	7	2363
Maurienne Galibier	8	5946
Haute-Maurienne	4	6168

LES AFP COMME SUPPORTS DE MESURES COMPENSATOIRES :

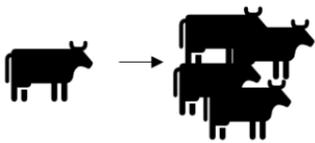
- **Travaux du Tunnel Euralpin Lyon Turin** : les travaux de construction du tunnel impactant des habitats, des espèces protégées et des surfaces agricoles, TELT est tenu de mettre en œuvre des **mesures compensatoires agricoles et environnementales** sur le territoire de la Maurienne. Par leur caractère de gestion collective du foncier, les AFP sont fortement sollicitées par TELT pour la mise en place de ces mesures. *Par exemple, des mesures compensatoires ont déjà été mises en œuvre sur l'AFP de Villarodin-Bourget, l'AFP du Châtel... D'autres sont à venir sur l'AFP du Thyl ou encore l'AFP de Valmeinier.*
- **Travaux impactant le foncier agricole** : lorsqu'un projet prélève une surface définitive de foncier agricole supérieure ou égale à 1ha (seuil fixé par arrêté préfectoral du 20 février 2017), une étude préalable agricole doit être réalisée et s'inscrire dans une démarche « Eviter, Réduire, Compenser ». Cette dernière vise à estimer les effets négatifs du projet sur l'agriculture et à envisager des **mesures de compensation collectives** visant à consolider l'économie agricole du territoire et compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole. Les AFP, par leur caractère de gestion collective du foncier, peuvent être des supports de ces mesures. *Par exemple, des mesures compensatoires (adduction en eau) sont prévues sur l'AFP de Valmeinier pour compenser les pertes liées à la création de la retenue collinaire du Crey du Quart par la SEMVAL.*

ENJEUX IDENTIFIES :

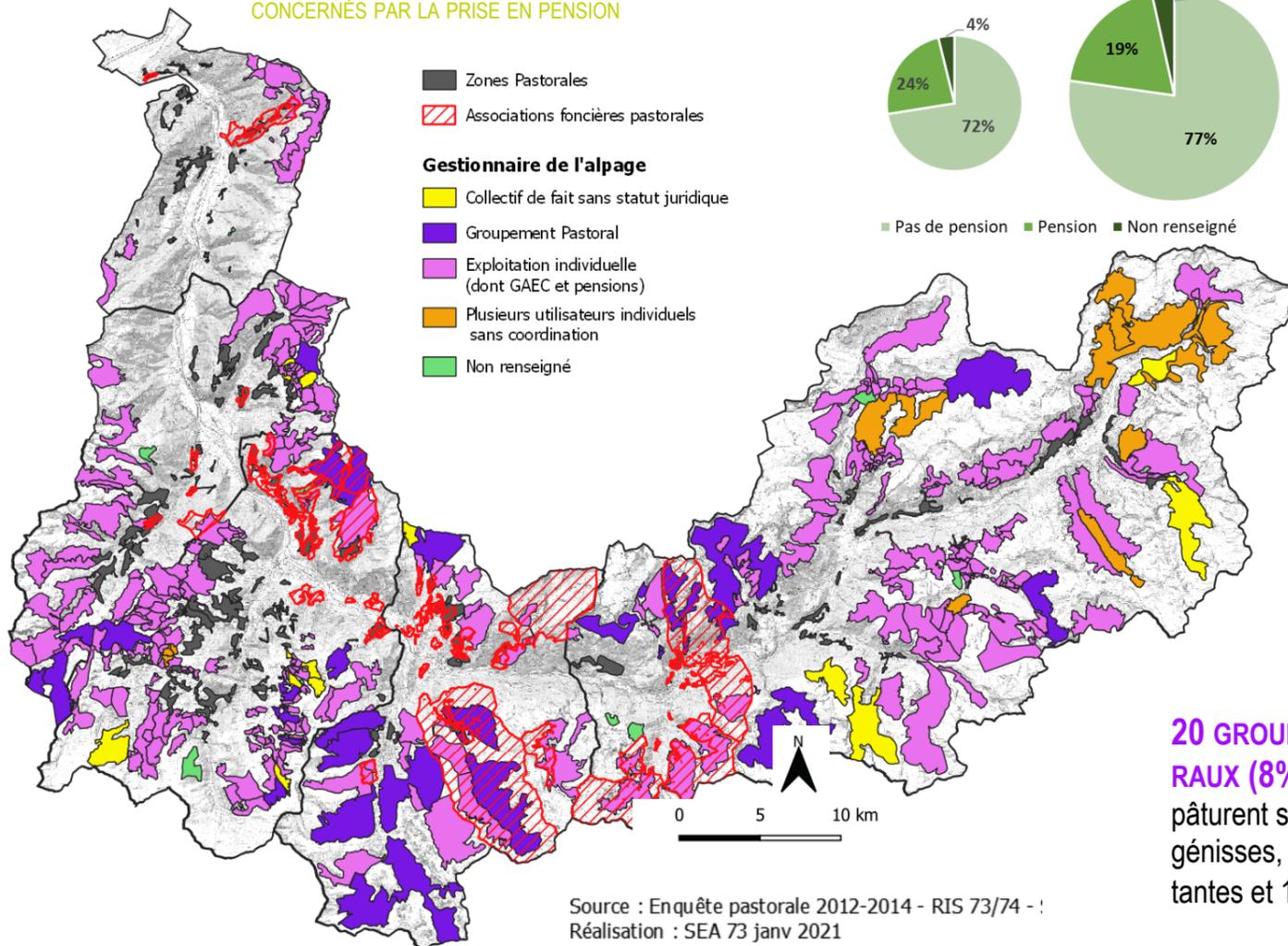
- Les AFP sont des outils importants pour permettre une **structuration foncière** et **porter des investissements** sur les alpages.
- Un **enjeu fort de maintien de ces AFP** gérées par des bénévoles (renouvellement des membres, lien aux collectivités,...).



Gestionnaires



60 % DES SURFACES PASTORALES SONT GÉRÉES DE FAÇON INDIVIDUELLE MAIS 19 % DES ALPAGES SONT CONCERNÉS PAR LA PRISE EN PENSION



Un **groupement pastoral (GP)** est un regroupement d'éleveurs (plusieurs formes juridiques possibles) pour une valorisation collective des surfaces pastorales. L'agrément de « groupement pastoral » est délivré par arrêté préfectoral.

La **SICA d'alpage de Maurienne** (société d'intérêt collectif agricole), parmi les rares formes coopératives multi-sociétaires, associe des agriculteurs, des propriétaires et des communes.

Elle assure la maîtrise d'ouvrage des projets d'améliorations pastorales sur les alpages individuels, par délégation.

LA SICA : EN TERMES D'INVESTISSEMENTS, STRUCTURE PIVOT POUR LES ALPAGES DU TERRITOIRE.

20 GROUPEMENTS PASTORAUX (8% DES UP)

pâturent sur le territoire : 4 en génisses, 2 en vaches allaitantes et 12 en Ovins →

CRÉATIONS DE GP EN SAVOIE :



→ **Une dynamique de création de groupements pastoraux à l'arrêt.** 2 simulations PAC liées à la création de GP depuis 2015, et 4-5 projets de création de GP abandonnés avant la simulation PAC (**porteurs découragés par les effets potentiels sur les aides PAC, en particulier pour les apporteurs de foncier**)

→ Dissolutions de 12 GP

Se comparer aux autres territoires porteurs de PPT ↓

Nombre et surface d'UP par type de gestionnaires										
	Collectif de fait		Groupement pastoral		Exploitation individuelle		Individuels sans coordination		Non renseigné	
Tarentaise	3	423 ha	70	26 355 ha	168	28 082 ha	1	18 ha	10	1110 ha
Arlysère	5	236 ha	11	1 847 ha	263	10 946 ha			6	74 ha
Maurienne	14	3260 ha	28	16 026 ha	284	37 766 ha	12	4958 ha	9	547 ha
Chartreuse			2	161 ha	2	186 ha			2	167 ha
Bauges	3	108 ha	7	915 ha	102	5046 ha			7	149 ha
Belledonne			2	385 ha	1	88 ha			2	257 ha

NOMBRE DE GP SUR LES TERRITOIRES PPT DE SAVOIE ET AILLEURS

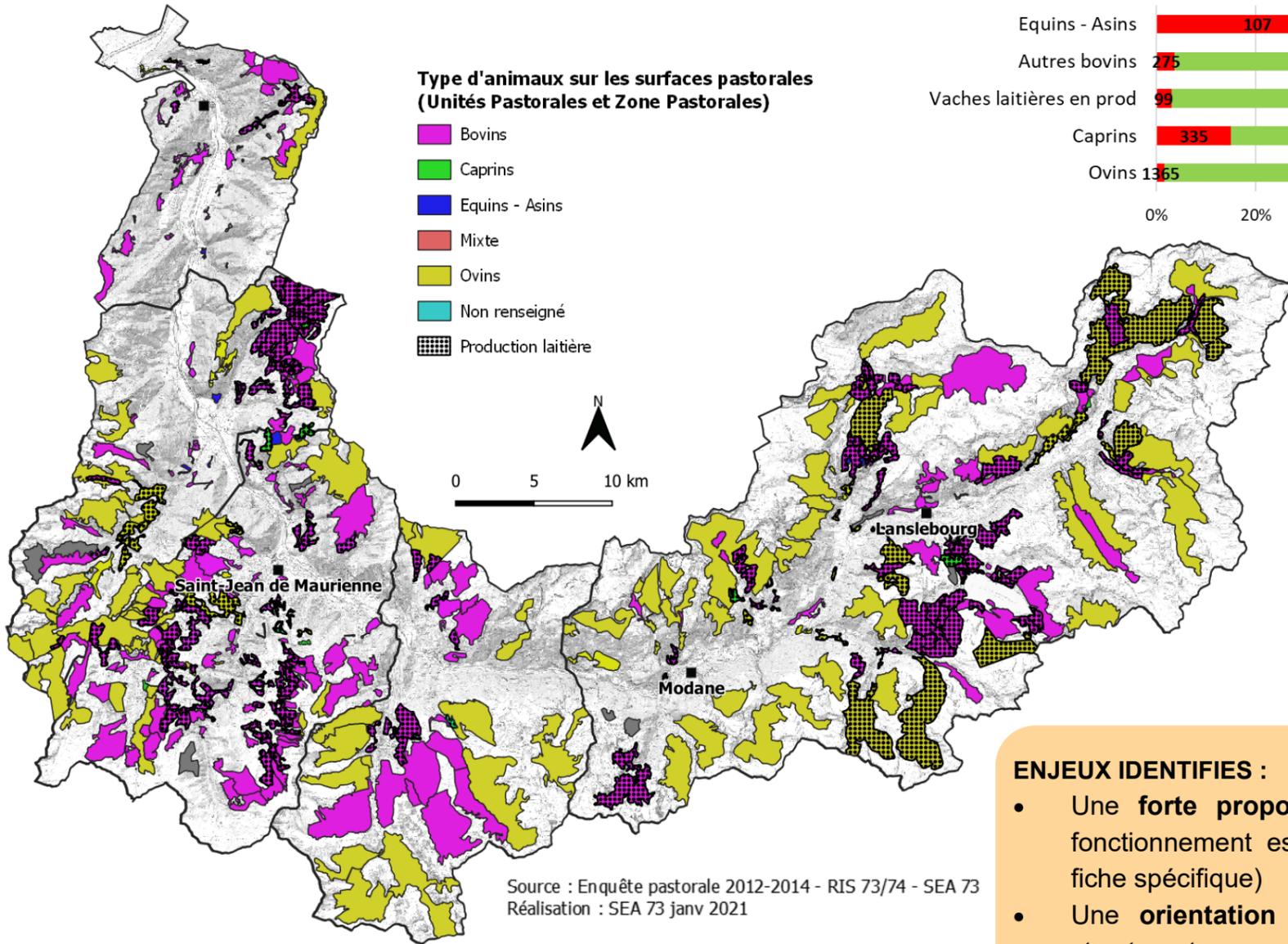
	Nombre de GP	Dont GP laitiers
Tarentaise	38	15
Arlysère	4	2
Maurienne	20	
Chartreuse	1	
Bauges	6	1
Belledonne	2	
SAVOIE	71	18
Drôme	54	
Isère	83	
Hte-Savoie	29	

ENJEUX IDENTIFIÉS :

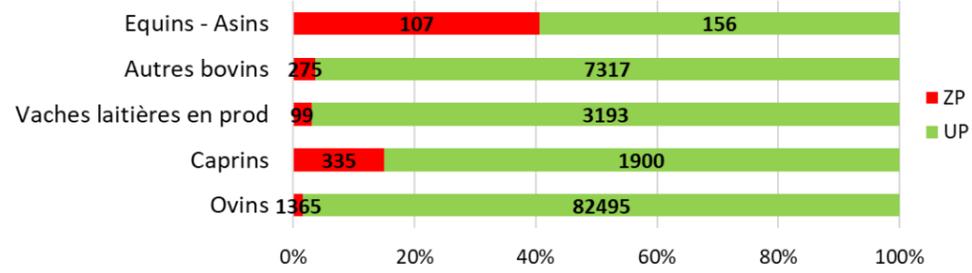
- Le collectif reste peu marqué sur le territoire du PPT. **Un enjeu à créer du lien entre les alpagistes voisins et à valoriser les projets collectifs.**



Troupeaux estivés



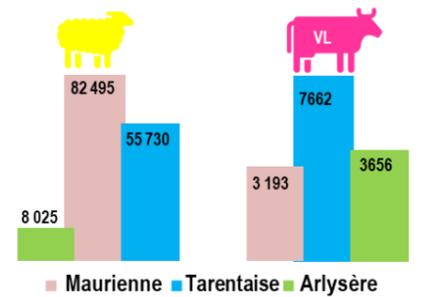
Répartition des effectifs (en nombre de têtes) au 15/07



PRODUCTION LAITIÈRE DANS LES ALPAGES.

128 UP concernées par la traite (dont 114 en bovin) soit 39% des alpages.

Effectifs des brebis et vaches laitières au 15/07 sur 3 territoires PPT

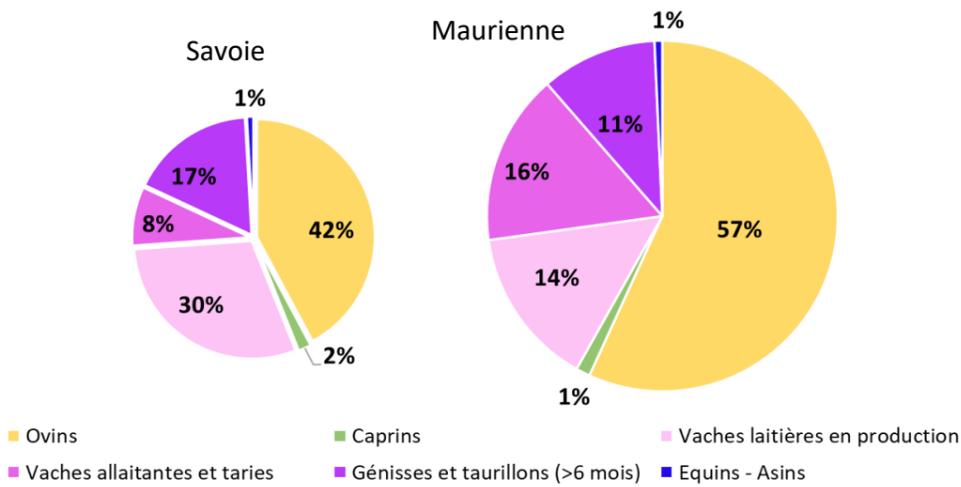


ENJEUX IDENTIFIÉS :

- Une forte proportion d'alpages ovins dont le fonctionnement est impacté par la prédation (voir fiche spécifique)
- Une orientation laitière avec des coopératives structurantes pour le territoire avec des enjeux de maintien du litrage de lait sur la vallée.

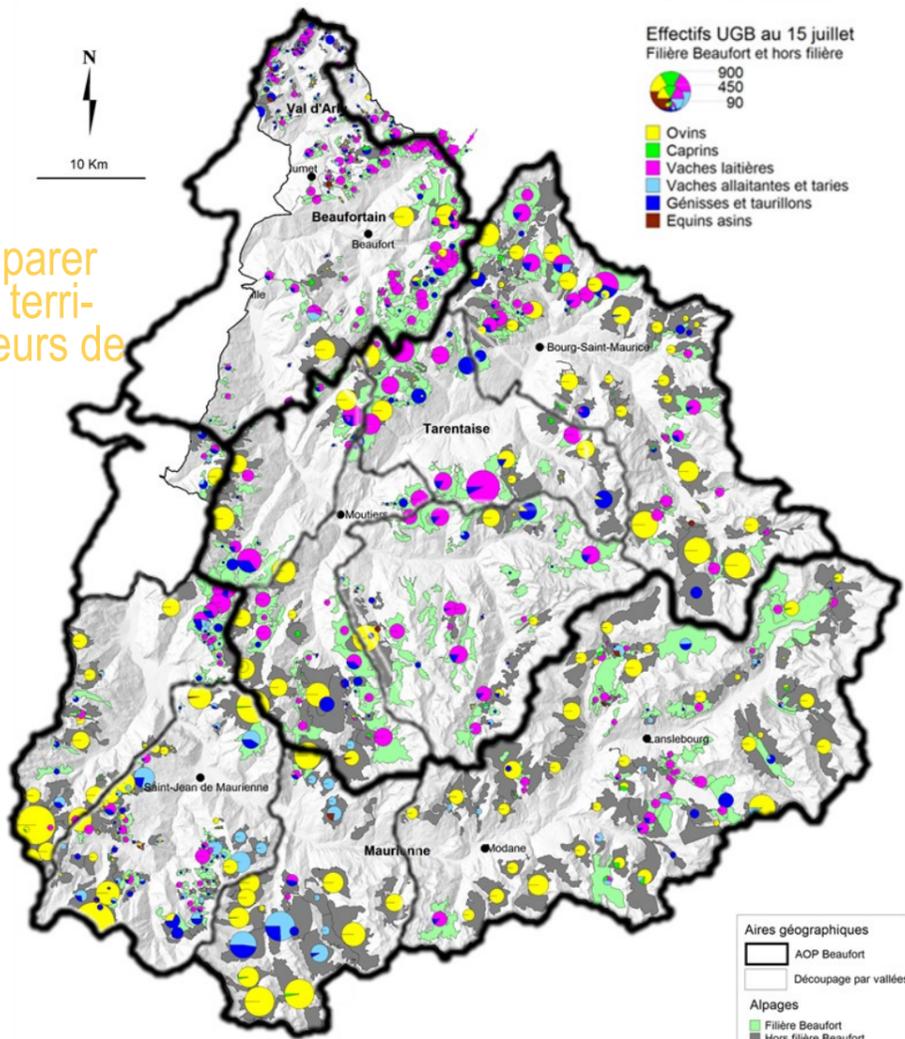
☉ Au 15 juillet 3% DES UGB pâturent sur les ZP, 97% DES VACHES LAITIÈRES EN PRODUCTION ET 98% DES OVINS sont en alpage ↓

Répartition des effectifs d'animaux (en UGB) sur les alpages au 15/07



Carte 4: Répartition des effectifs UGB au 15 juillet en zone Beaufort, sur les alpages en et hors filière Beaufort

Enquêtes Pastorales 2012-2014*

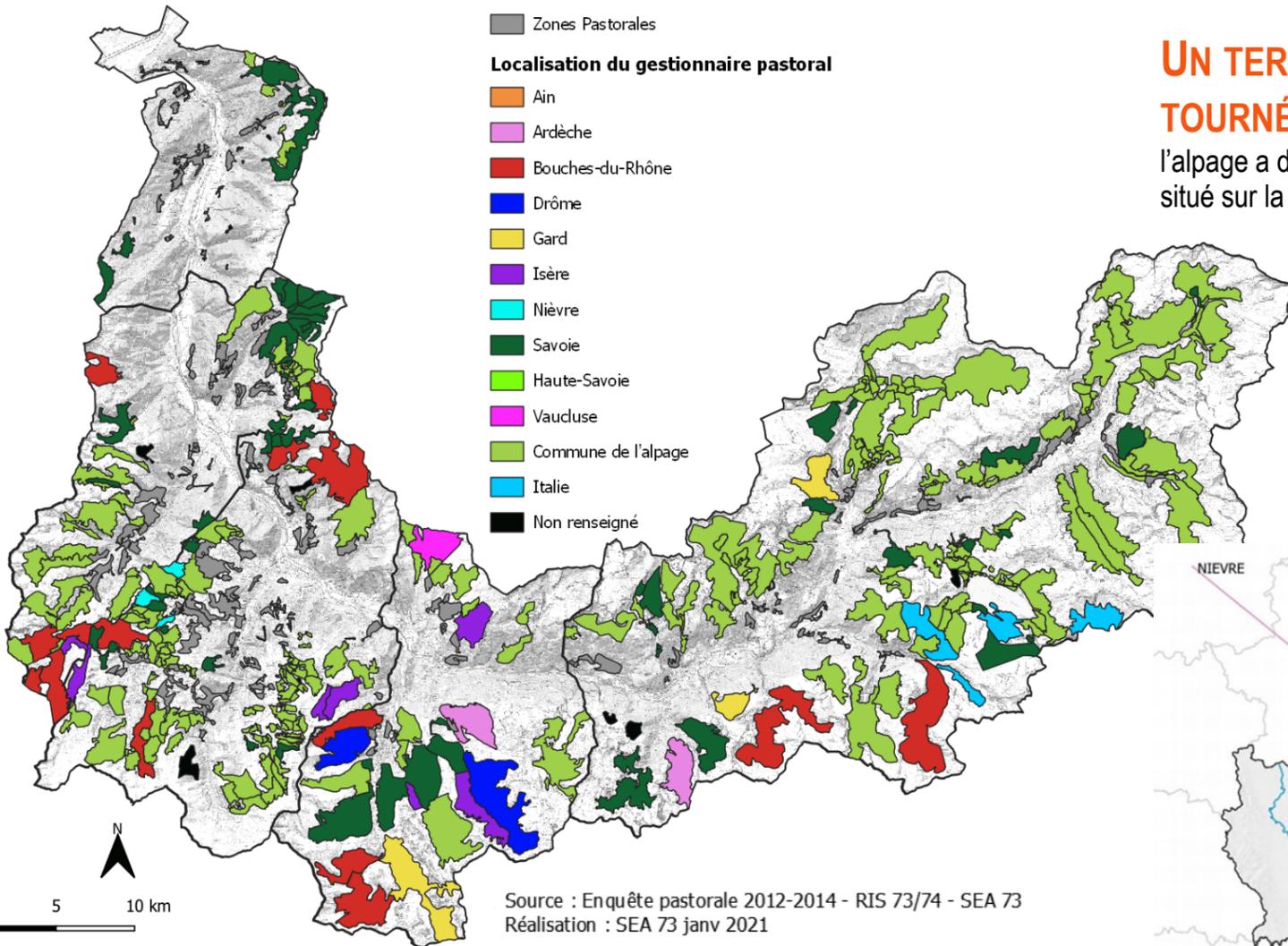


☉ Se comparer aux autres territoires porteurs de PPT ↓

Effectifs au 15/07						
PPT	Ovins	Caprins	Vaches laitières en production	Autres bovins	Equins - Asins	UGB/ha
Tarentaise	55730	1950	7662	6032	124	0,35
Arlysère	8025	827	3656	2540	179	0,48
Belledonne	0	0	0	210	0	
Chartreuse	195	45	0	85	0	
Bauges	700	1390	1144	3006	13	0,52
Maurienne	82495	1900	3193	7317	156	0,34
Savoie	147145	6112	15655	19190	472	

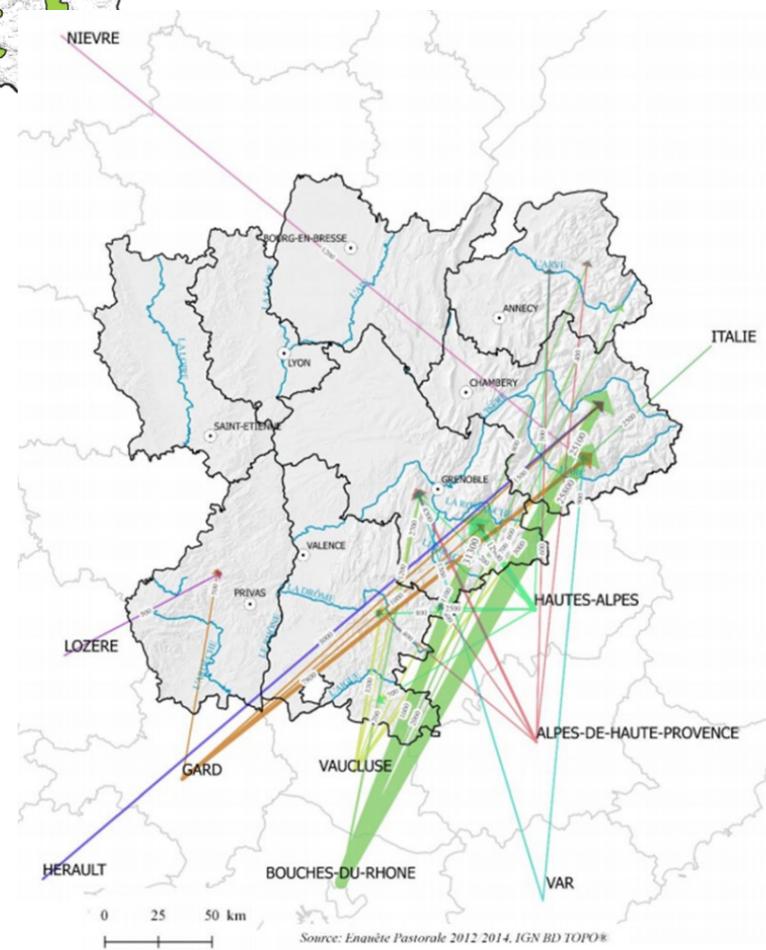


Troupeaux estivés

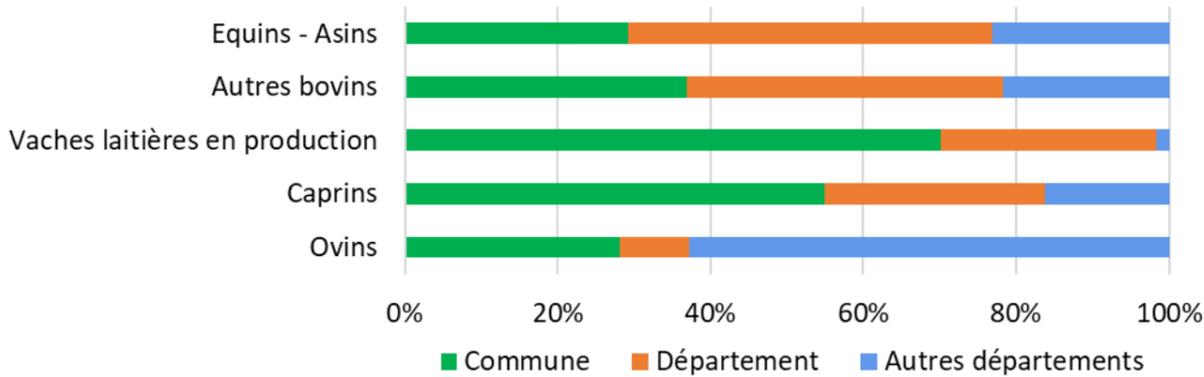


UN TERRITOIRE PRINCIPALEMENT Tourné vers lui-même... le gestionnaire de l'alpage a dans 69 % des cas son siège d'exploitation situé sur la commune où se situe l'alpage exploité.

80% DES OVINS pâturant sur les UP sont issus de la grande Transhumance. Les vaches laitières sont bien implantées localement



Origine des troupeaux estivés sur les unités pastorales (en % de l'effectif)



Se comparer aux autres territoires porteurs de PPT ↓

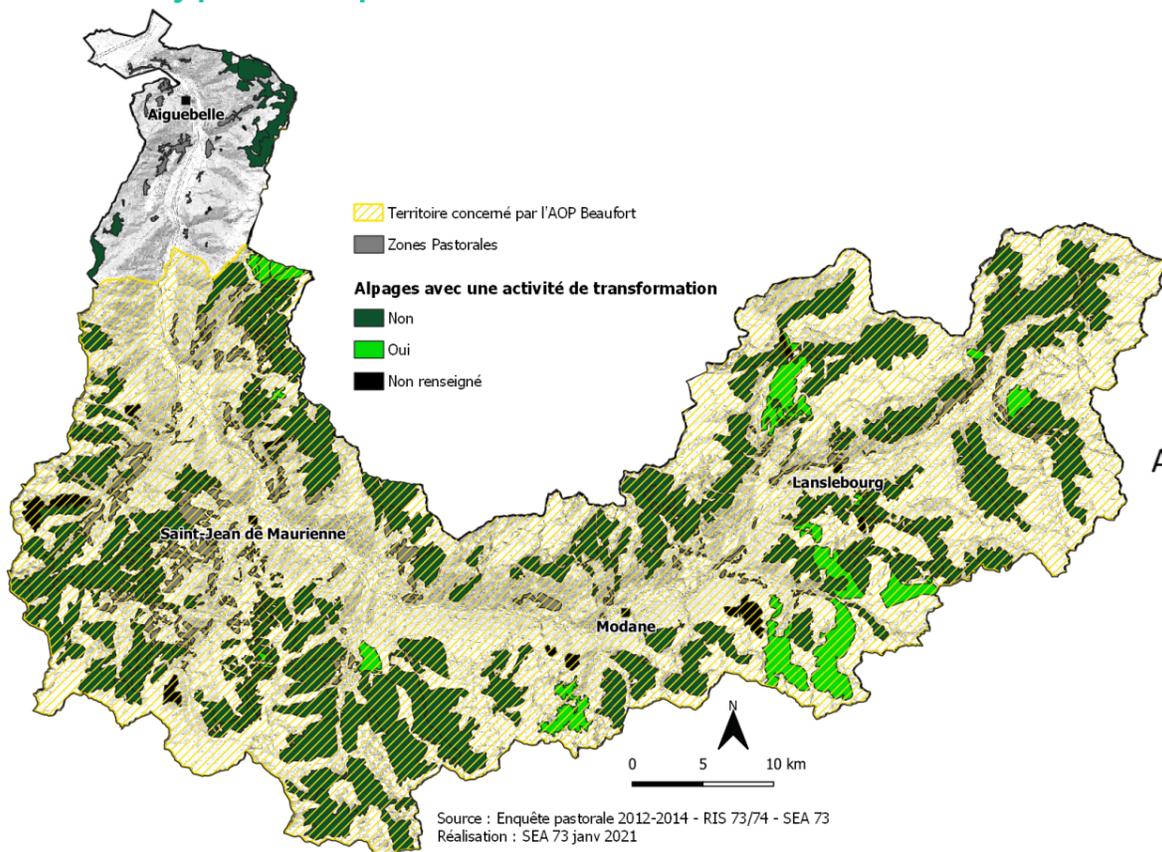
	Ovins			Caprins			Vaches laitières en produc-			Autres bovins			Equins		
	Com	Dép	Autres dép	Com	Dép	Autres dép	Com	Dép	Autres dép	Com	Dép	Autres dép	Com	Dép	Autres dép
Tarentaise	6404	5366	44760	1220	730	0	4493	2871	298	2722	2542	768	100	14	10
Arllysère	705	1340	5980	292	115	420	2109	1192	355	1105	987	446	99	65	15
Belledonne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40	160	10	0	0	0
Chartreuse	120	75	0	0	45	0	0	0	0	25	40	20	0	0	0
Bauges	75	325	300	500	830	60	634	390	120	1080	1500	688	3	2	8
Maurienne	21165	8320	58060	1127	440	333	2190	1017	86	2622	3109	1736	72	24	60
Savoie	28469	15426	109100	3139	2160	813	9426	5470	859	7594	8338	3668	274	105	93

ENJEUX IDENTIFIES :

- Une transhumance ovine historique.
- Des alpages laitiers très en lien avec les exploitations des communes des fonds de vallée. Pour préserver les alpages du territoire, il existe un fort intérêt à préserver les exploitations de fond de vallée.



Types de productions



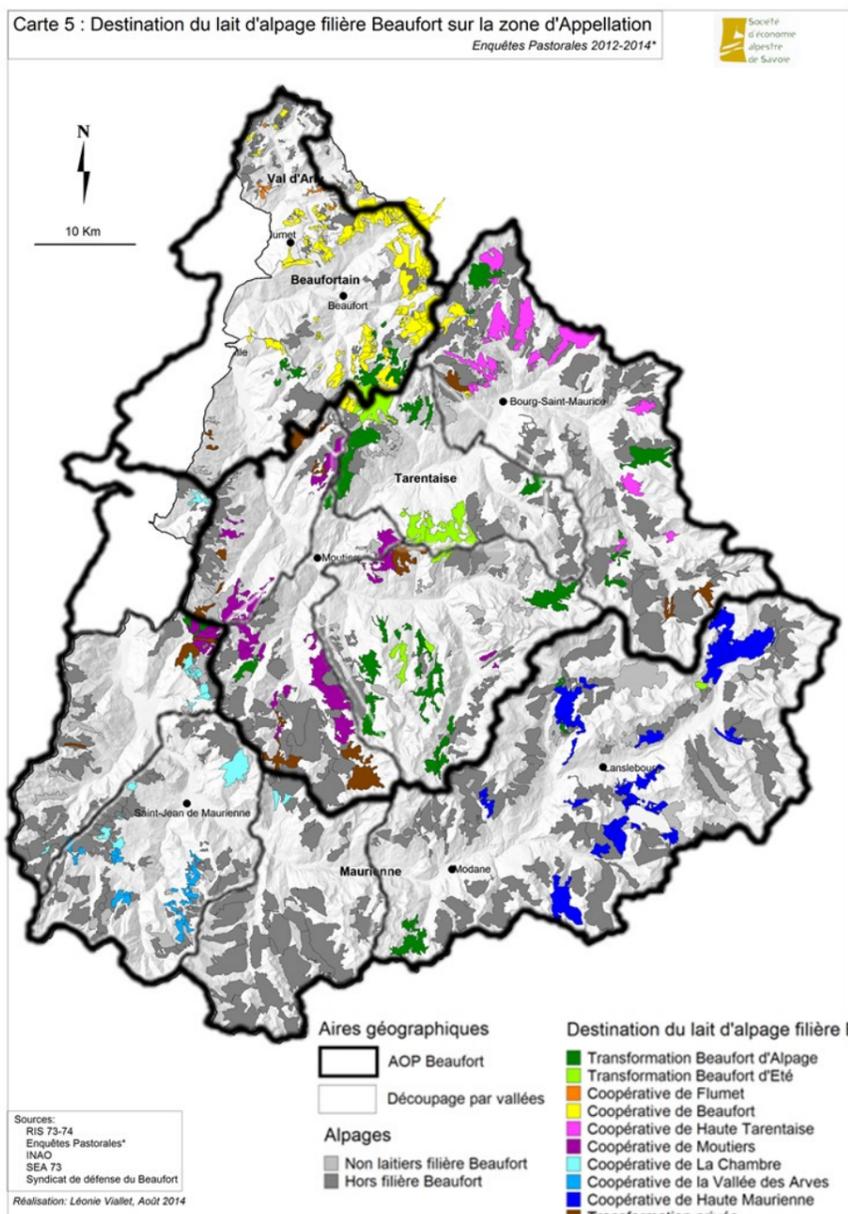
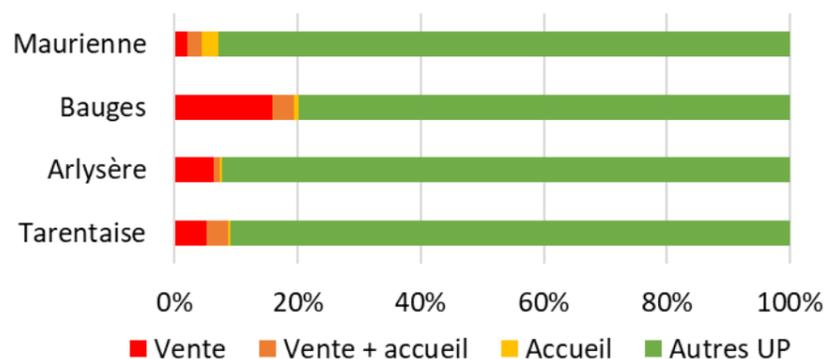
ENVIRON 20 SYSTÈMES PASTORAUX sont concernés par la transformation en alpage, 14 en bovin, 2 en caprin et 5 en ovin. 90% de ces systèmes concerne des gestionnaires individuel (avec ou sans pension).

Activités complémentaires en alpages

4 % DES UP SONT CONCERNÉES par de la vente de produits issus de l'exploitation.

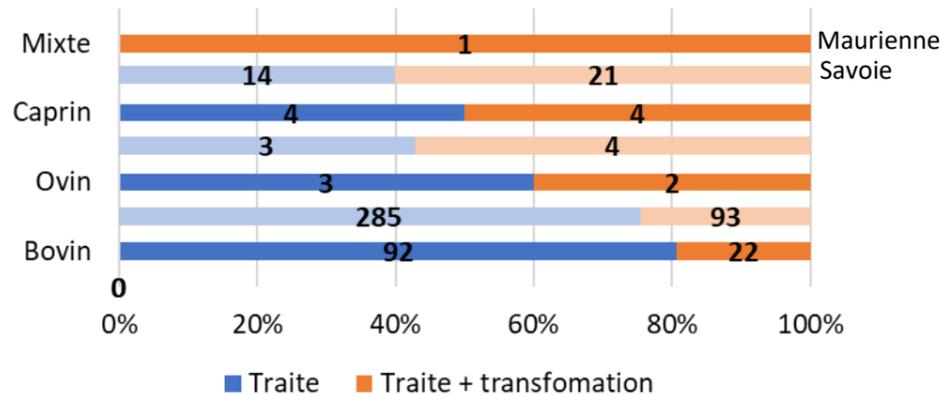
UN TERRITOIRE Tourné vers L'ACCUEIL : 18 UP sont concernés par une activité d'accueil contre 4 à 10 UP sur les autres territoires.

Alpages concernés par la vente et/ou l'accueil de touristes



29 UP CONCERNÉES PAR LA TRANSFORMATION SOIT **23% DES ALPAGES LAITIERS** ET **8% DE LA TOTALITÉ DES ALPAGES**.

Unités pastorales concernées par la traite et la transformation sur place

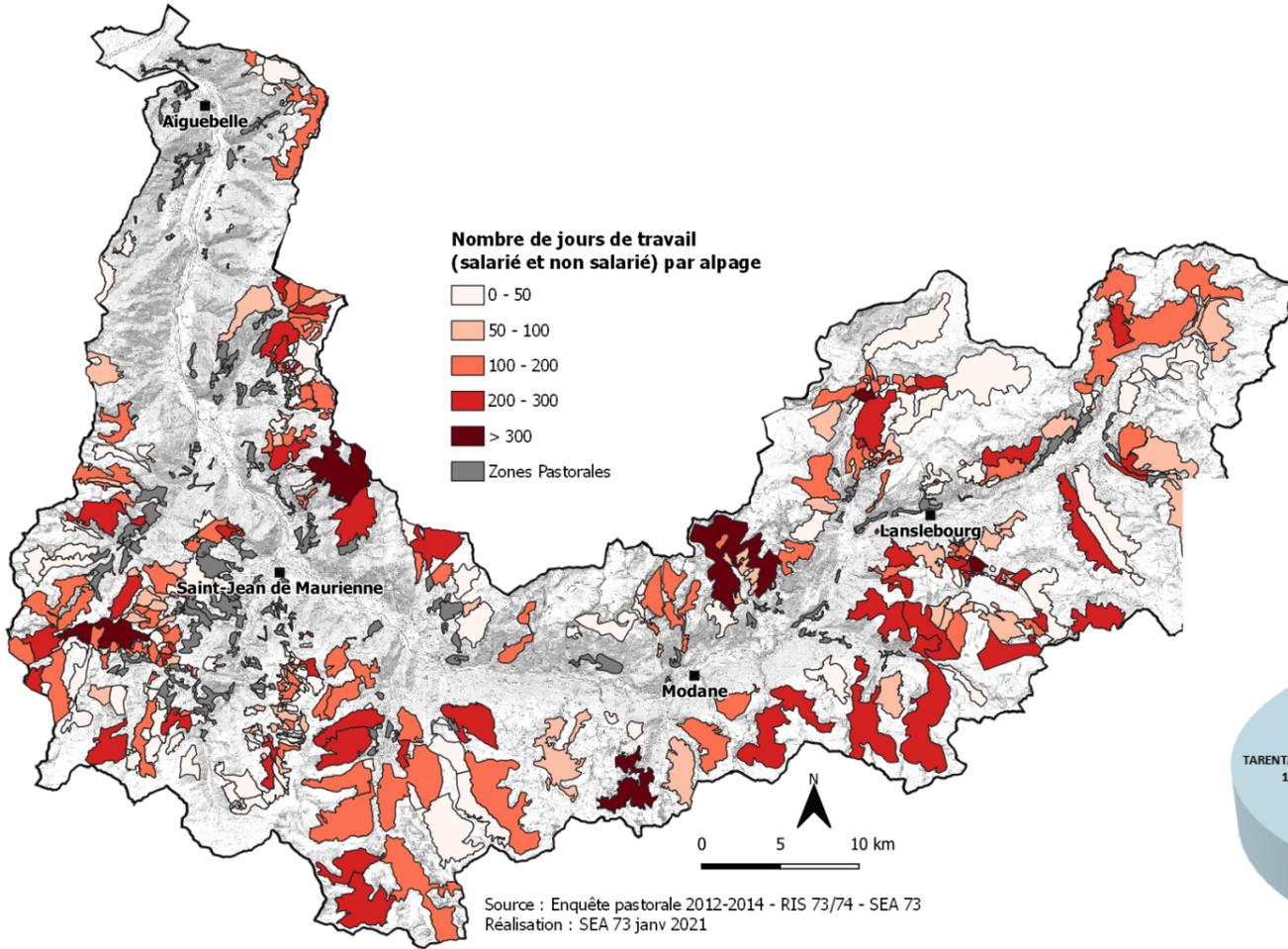


ENJEUX IDENTIFIÉS :

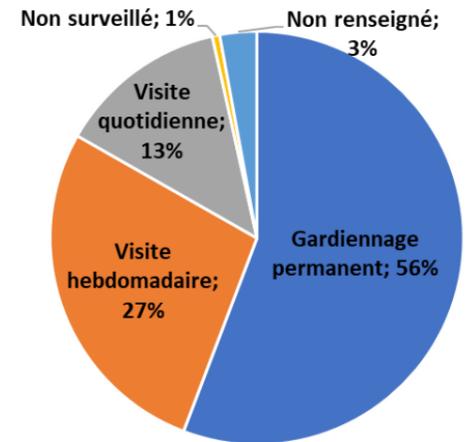
- La transformation et l'accueil en alpage : des activités non majoritaires mais tout de même importantes sur le territoire. Ces moments de partage avec le grand public sont des occasions de sensibiliser ce dernier.



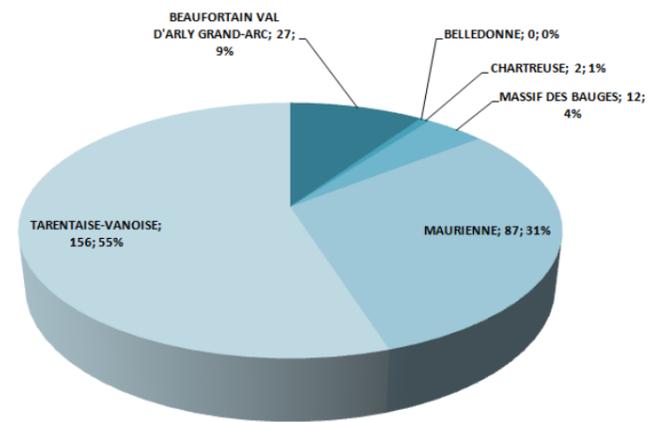
Travail dans les espaces pastoraux



Mode de conduite des troupeaux (en % des UP)



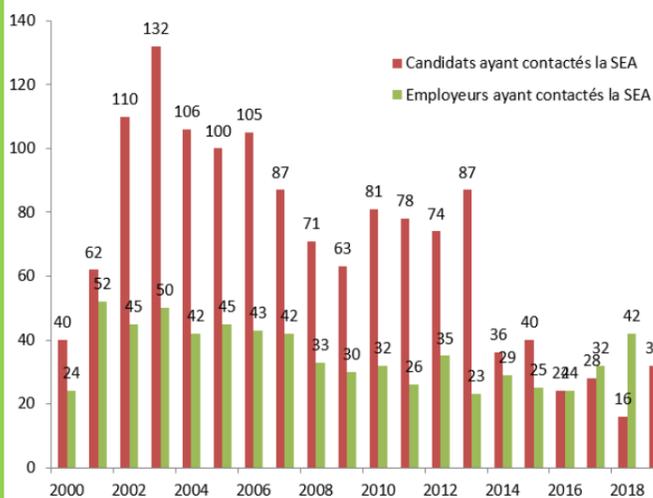
Où sont les salariés sur les alpages de Savoie?



Bourse de l'emploi :

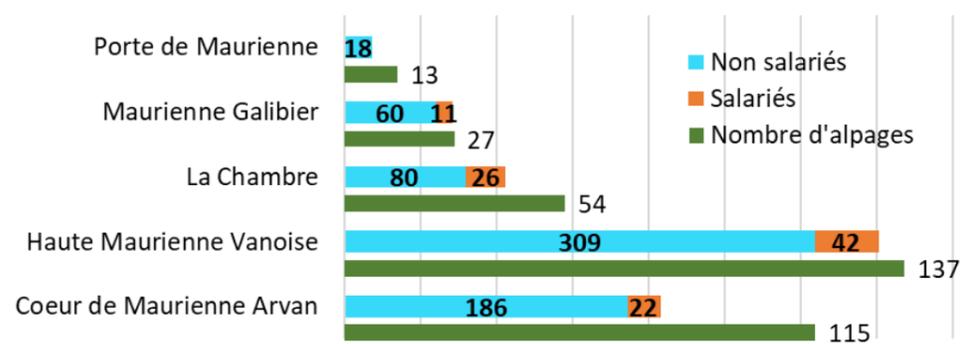
Une demande stable de la part des employeurs.

Une tendance de fond : **moins de candidats pour travailler en alpage**



NB : ces chiffres ne prennent pas en compte l'augmentation récente du nombre de bergers en alpage pour augmenter la surveillance des troupeaux dans un contexte de prédation

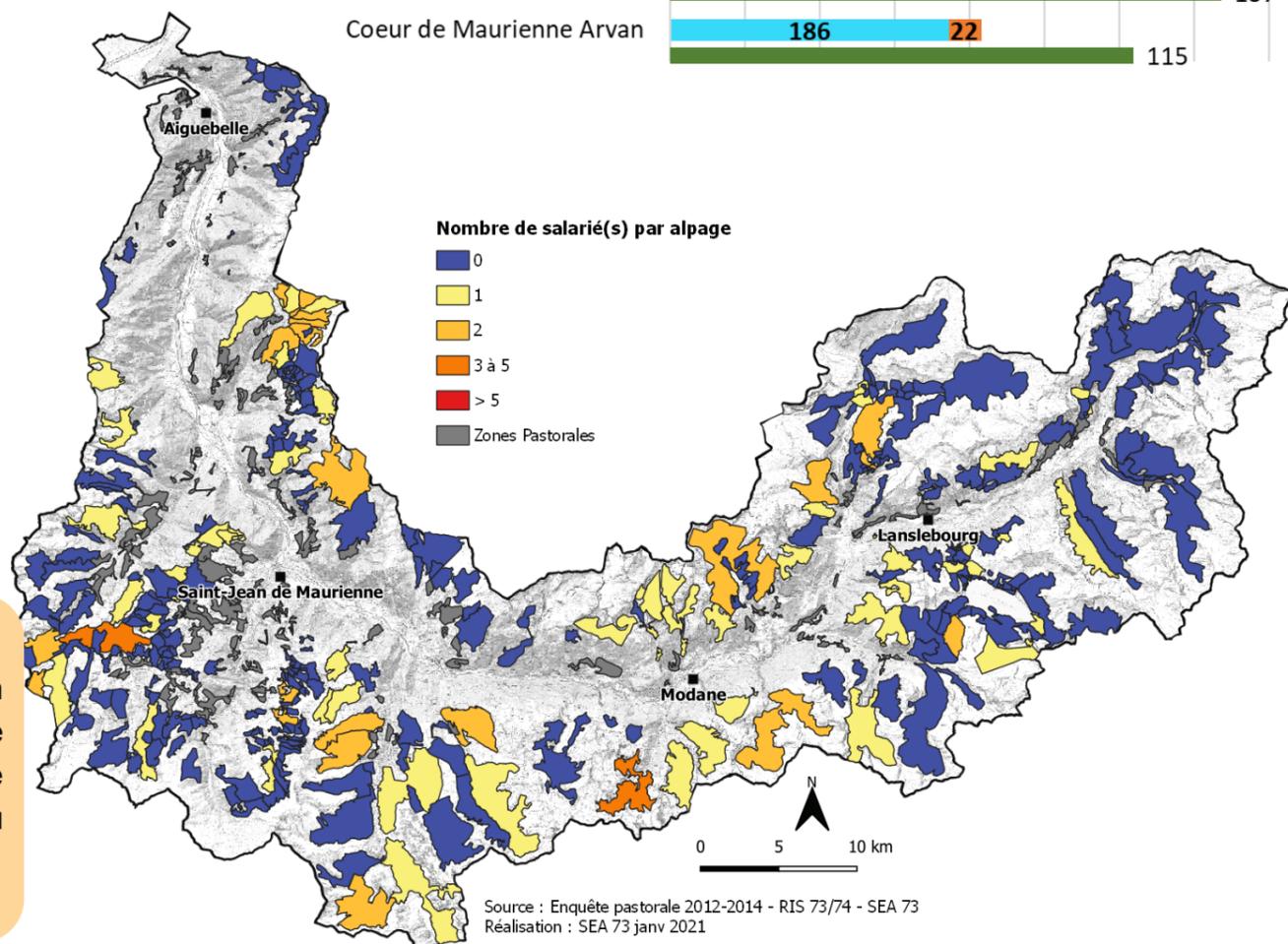
Nombre de travailleurs par comcom sur les alpages



	% avec gardiennage permanent
Tarentaise - Vanoise	67%
Arlysère	59%
Belledonne	0%
Chartreuse	17%
Bauges	25%
Maurienne	56%
Savoie	55%

ENJEUX IDENTIFIES :

Sur un territoire où la présence humaine en alpage permanente est de plus en plus élevée (notamment en réponse au contexte de prédation), **le logement est un élément clef du fonctionnement.**





○ **L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope** a pour objectif de prévenir, par des mesures réglementaires spécifiques de préservation de leurs biotopes, la disparition d'espèces protégées et couvrent une grande diversité de milieux.

○ **Site Classé** : Le classement est une mesure de protection forte qui place l'évolution du site sous le contrôle direct de l'État : toute modification de l'aspect des lieux est soumise à autorisation spéciale du ministre chargé des sites ou du préfet.

L'objectif est de léguer aux générations futures un site préservé dans les caractères et les qualités (paysagères, patrimoniales...) qui ont justifié son classement, ce qui n'exclut pas l'autorisation, par exemple, de travaux nécessaires à la mise en valeur du site, à l'accueil ou à la sécurité du public, au maintien des activités humaines, agricoles et forestières qui ont contribué à façonner le paysage (source http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/plaquetteSites_cle5b2161.pdf)

○ **Site Inscrit** : La plupart ont été inscrits entre 1930 et 1950. L'inscription constituait à la fois un inventaire et une mesure de surveillance en vue d'un classement ultérieur de ces sites. En fait, seule une partie des sites inscrits a été effectivement classée. Pour d'autres, le maintien de l'inscription constitue une protection légère et suffisante. L'architecte des bâtiments de France (SDAP) émet un avis simple sur les projets de construction ou d'aménagement, et un avis conforme sur les projets de démolition.

Les dispositions légales concernant les sites inscrits et classés, issues de la loi du 2 mai 1930, sont aujourd'hui codifiées aux articles L. 341-1 à L. 341-22 du code de l'environnement

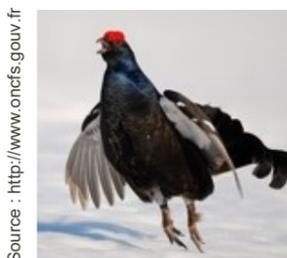
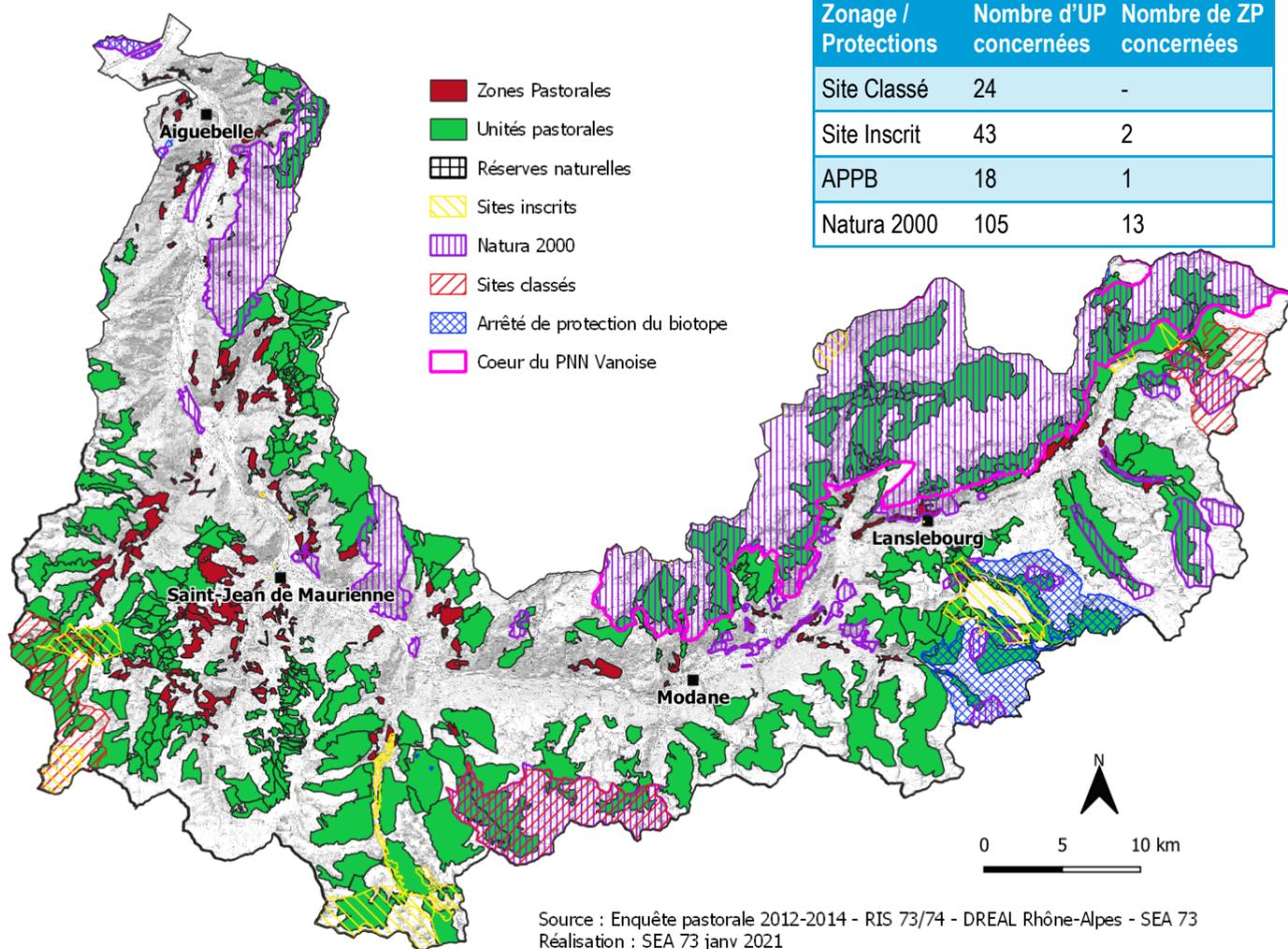
○ **Natura 2000** est un réseau européen de sites abritant des espèces animales et végétales et des milieux remarquables, souvent rares et menacés. Ce réseau contribue au maintien de la biodiversité dans une perspective de développement durable. Il est basé sur la recherche d'un équilibre entre les activités humaines et la préservation du milieu naturel. Travaux : à travers l'évaluation des incidences, il s'agit pour le porteur de projet d'intégrer la prise en compte de la biodiversité à l'amont de celui-ci sans pour autant empêcher les activités humaines.

○ **Les Réserves Naturelles** : Elles permettent de protéger, de gérer et de faire découvrir des milieux naturels exceptionnels et très variés.

ENJEUX IDENTIFIES :

- Espaces pastoraux et espaces forestiers sont imbriqués : **des projets à initier ensemble** (ex : pistes d'accès)

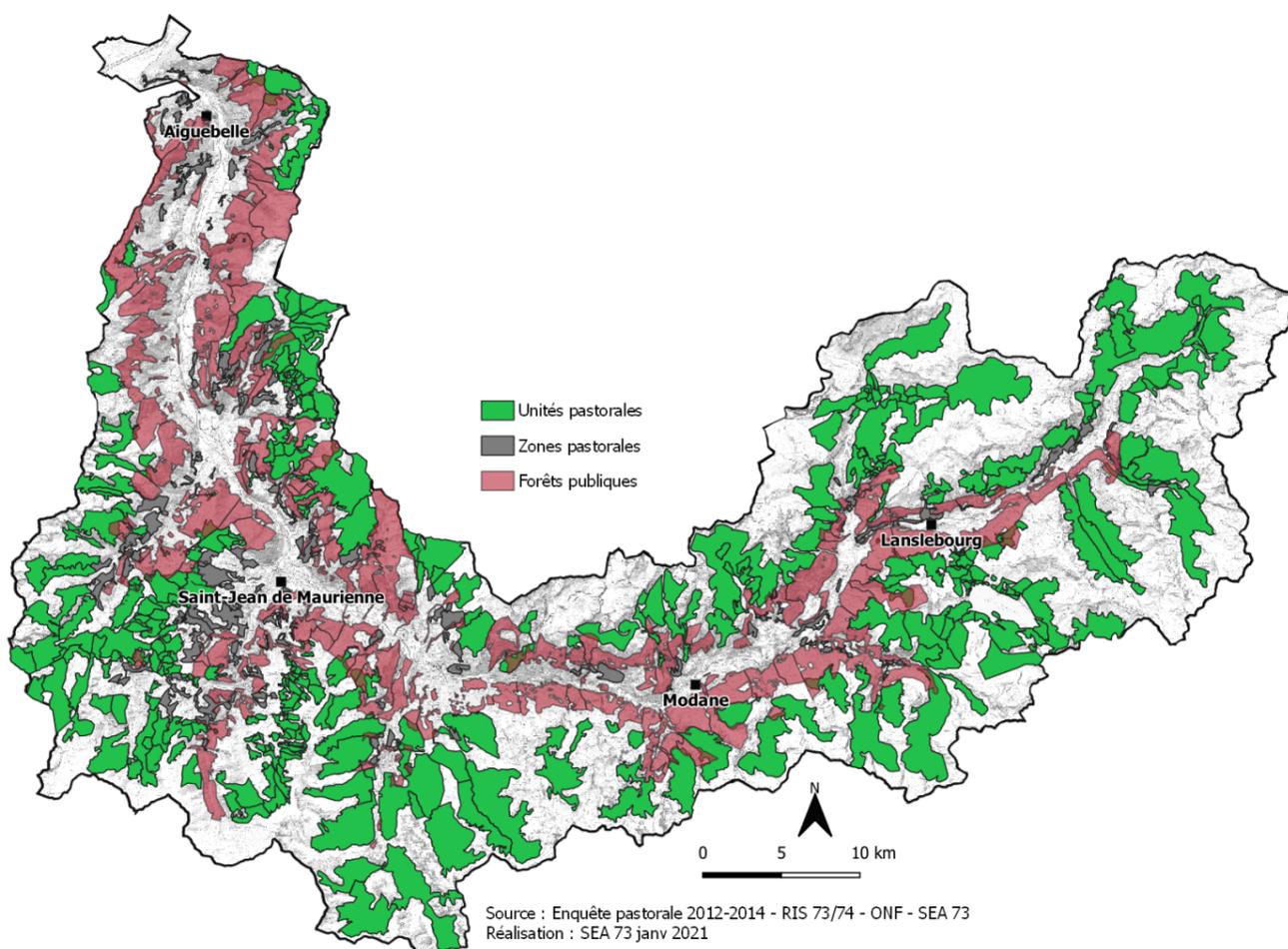
Enjeux environnementaux



Source : <http://www.oncfs.gouv.fr>

○ Dans les Alpes, le tétrao lyre occupe l'étage subalpin, entre 1 400 et 2 300 m. Il fréquente des milieux de transition semi-ouverts où s'imbriquent en mosaïque pelouses, landes, fourrés et boisements clairs. Ses exigences vis-à-vis de l'habitat sont particulièrement marquées en hiver et pendant la période d'élevage des jeunes. Les nichées recherchent des faciès de végétation présentant un bon couvert au sol (de 25 à 50 cm de hauteur), riches en insectes

Enjeux forestiers



Des ressources à préserver

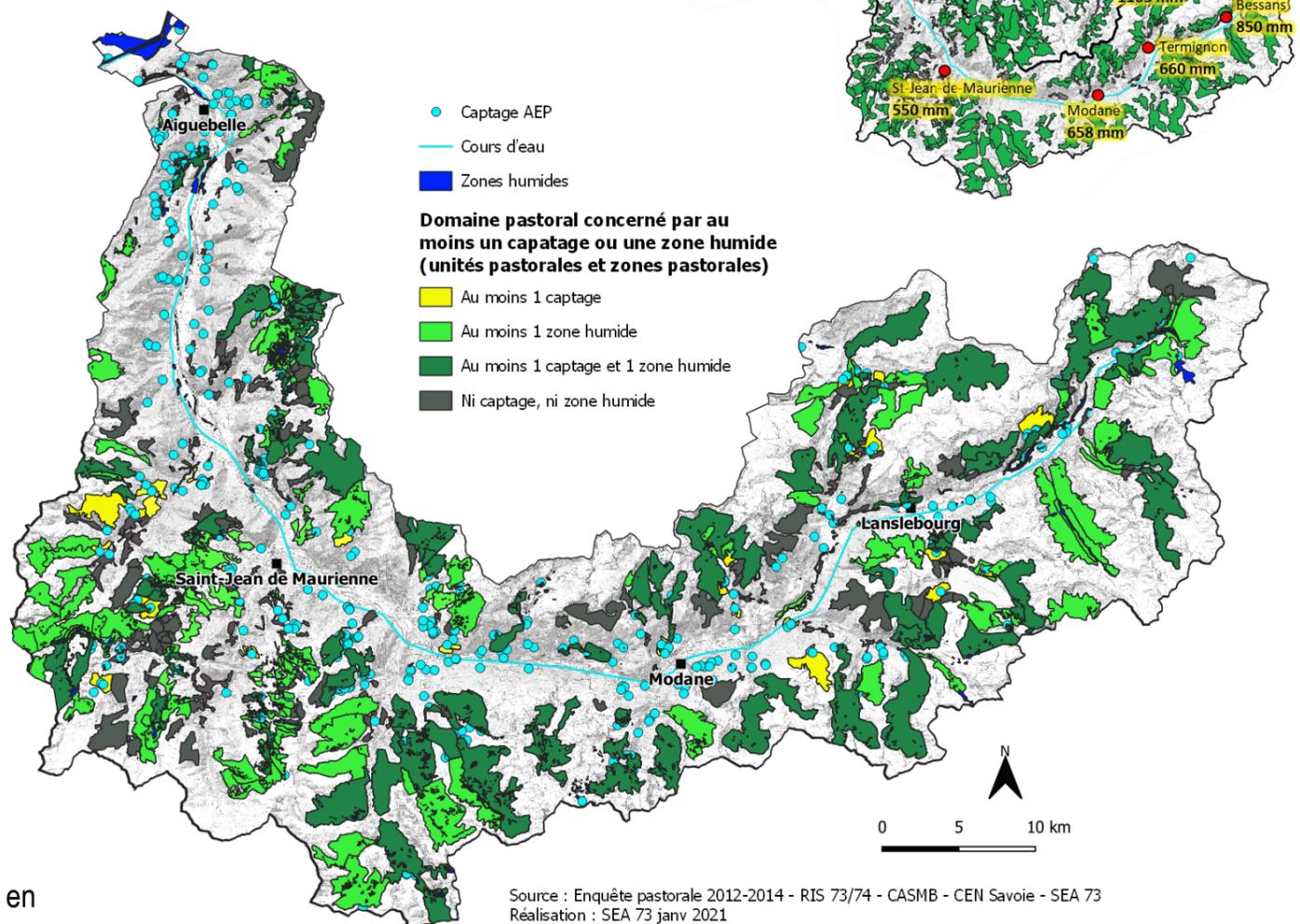
Captages et périmètres : l'eau destinée à la consommation humaine est prélevée dans les nappes souterraines et dans les eaux superficielles. Pour protéger la santé des consommateurs, le Code de la santé publique impose aux collectivités de prendre les mesures nécessaires pour définir et mettre en œuvre des périmètres de protection autour des captages. Cette protection des ressources permet de réduire le degré de traitement nécessaire à la production d'EDCH ou, dans certains cas, de la distribuer sans traitement et de donner aux gestionnaires le temps de réagir face à une pollution accidentelle. Ainsi, cette action contribue fortement à améliorer de manière pérenne et significative la qualité sanitaire et le taux de conformité des eaux distribuées au robinet des consommateurs. On distingue généralement trois types de périmètres de protection :

- Les **périmètres de protection immédiate** : toute activité y est proscrite.
- Les **périmètres de protection rapprochée** : secteur plus vaste (en général quelques hectares) pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription particulière
- Les **périmètres de protection éloignée** : ce périmètre est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Ce secteur correspond généralement à la zone d'alimentation du point de captage, voire à l'ensemble du bassin versant.

ZONES HUMIDES : un enjeu à priori faible en surface mais concernant plus de 2/3 des alpages.

UN TERRITOIRE PEU DOTÉ EN PRÉCIPITATIONS

CAPTAGES EN EAU POTABLE : 55 alpages permettent d'alimenter en eau potable les habitants du territoire et les alpagistes eux-mêmes



Source : Enquête pastorale 2012-2014 - RIS 73/74 - CASMB - CEN Savoie - SEA 73
Réalisation : SEA 73 janv 2021

Les zones humides : La loi sur l'eau définit juridiquement les zones humides «Terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eaux douces, salées ou saumâtres de façon permanente ou temporaire.» Elle fait de leur sauvegarde une obligation légale et une priorité au regard de leurs fonctions essentielles d'infrastructure naturelle pour l'épanchement des crues et de réservoir de biodiversité. Un certain nombre de travaux, installations et ouvrages pouvant affecter les zones humides sont **soumis par la loi à autorisation ou à déclaration ayant un effet négatif sur les milieux aquatiques et dépassant un certains seuil.** Les zones humides sont recensées au niveau départemental par le Conservatoire des Espaces Naturels de la Savoie.

PPT	Surface totale du territoire PPT (en ha)	Nb de ZH sur l'ensemble territoire PPT	Ratio surface totale/nb total de ZH	Surfaces des UP (ha) / nbr UP	Nb de ZH sur les UP / Surface de ZH sur les UP (ha)	% de ZH sur les UP
Beaufortain	66 326	355	0,0053	13 260 / 286	202 / 422	57%
Maurienne	209 122	867	0,0041	62 400 / 346	637 / 986	73%
Tarentaise	177 458	1521	0,0085	55 988 / 252	1179 / 1990	78%
Bauges	88 018	296	0,0033	4 732 / 98	56 / 86	19%

En France, disparition de 50% de la surface des zones humides en France entre 1960 et 1990.

Parmi les services rendus par les zones humides :

- 1 Protection contre les risques d'inondation
- 2 Purification et maintien de la ressource en eau
- 3 Contrôle de l'érosion
- 4 Rétention et approvisionnement en eau douce

ENJEUX IDENTIFIES :

- Nécessité de s'interroger sur la place des zones humides sur les alpages face au changement climatique.
- Avant de créer de nouveaux aménagements, recenser les ressources disponibles et mutualisables localement.

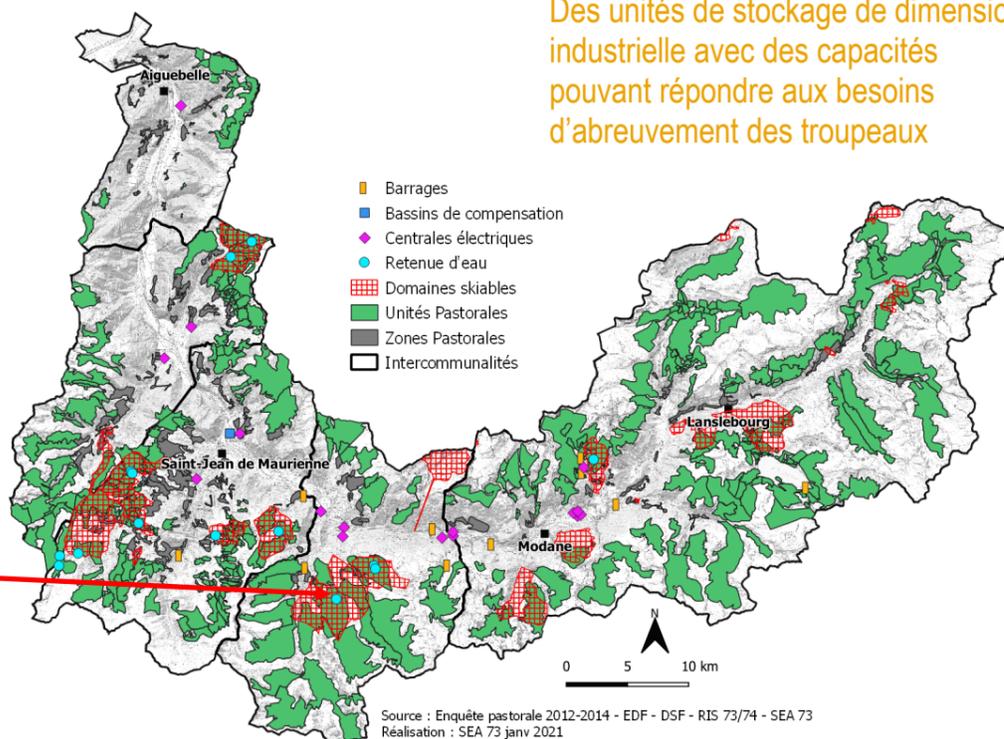


Des ouvrages de stockages de l'eau à proximité des alpages

Barrages hydrauliques à vocation de production d'électricité ↓

PPT	Retenues collinaires	Centrales électriques	Barrages
Tarentaise	27	17	3
Maurienne	14	16	10
Arlysière	8	12	5

Retenue collinaire des domaines skiables ↓

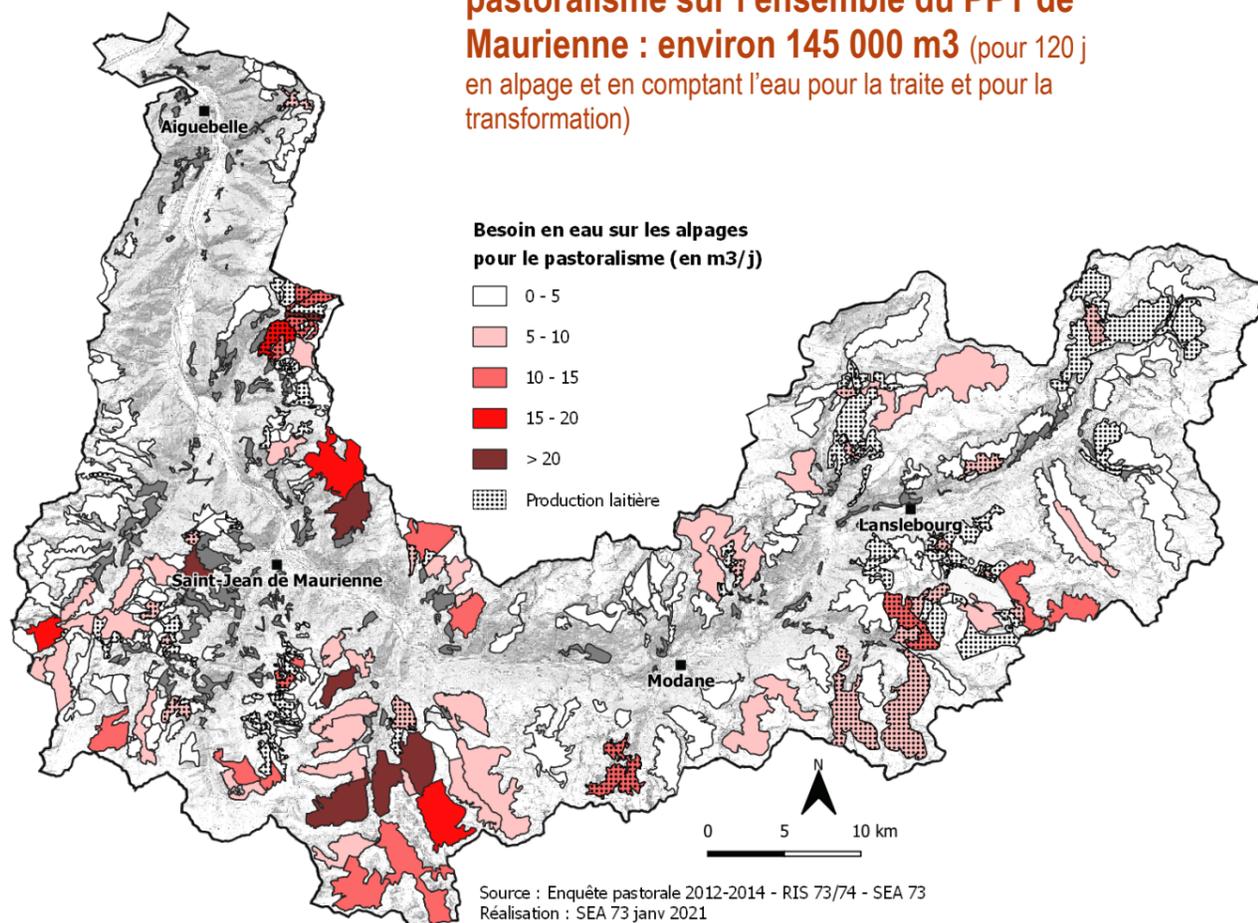


Des besoins en eau pour l'abreuvement des troupeaux pouvant largement être satisfaits

Espèces	Effectif (tous animaux confondus)	Besoin en eau / jour
Ovins	82 495	330 m3
Caprins	1 900	8 m3
Vaches laitières en production	3 193	319 m3
Autres vaches	3 438	309 m3
Génisses et taurillons	3 879	233 m3
Equins/asins	156	8 m3
Effectifs totaux en UGB	24 491 UGB	1 207 m3 / jour

	Effectif total au 15 juillet (en UGB)	Besoins en eau (en m3/j)
Tarentaise	24 199	1 371
Arlysière	10 320	567
Belledonne	154	15
Chartreuse	95	7
Bauges	3 621	314
Maurienne	24 491	1 207
SAVOIE	241 617	3 480

⊙ **Besoins en eau pour le pastoralisme sur l'ensemble du PPT de Maurienne : environ 145 000 m3 (pour 120 j en alpage et en comptant l'eau pour la traite et pour la transformation)**



ENJEUX IDENTIFIES :

Du fait du morcellement foncier important sur le territoire de Maurienne, la **construction des projets d'adduction en eau prend du temps** (temps de concertation avec les propriétaires). Ce morcellement peut être un réel frein à ces projets.

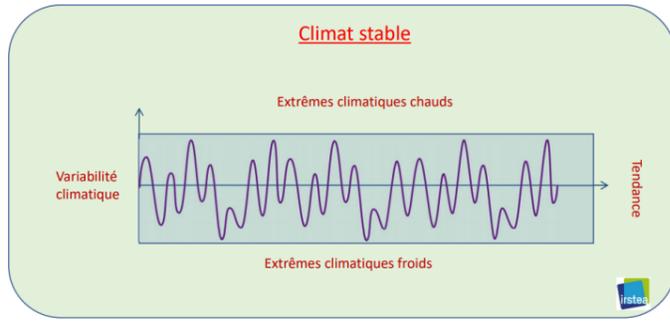
Systematiser l'approche collective de la gestion de l'eau en Alpage en lien avec les différents utilisateurs de cette ressource (stations de ski, EDF, ...)

- dès qu'un projet d'investissement (retenues collinaires, création ou modification de réseaux d'adduction, ...) lié à cette ressource est proposé sur un secteur du territoire,
- lors de la mise en place d'études pré-opérationnelles (mise en place de marchés groupés).



Les membres du comité de pilotage dans l'élaboration du diagnostic ont souhaité **approfondir trois thèmes d'importance** avec notamment l'apport d'intervenants extérieurs pour cerner au mieux la problématique identifiée et faire des propositions en cohérence avec le dispositif PPT. Les trois thématiques identifiées sont : **le changement climatique, la prédation des troupeaux par le loup et le multiusage**. Les éléments ci-dessous reprennent les principales informations apportées et les enjeux identifiés par le comité de pilotage pour l'atelier sur le **CHANGEMENT CLIMATIQUE**.

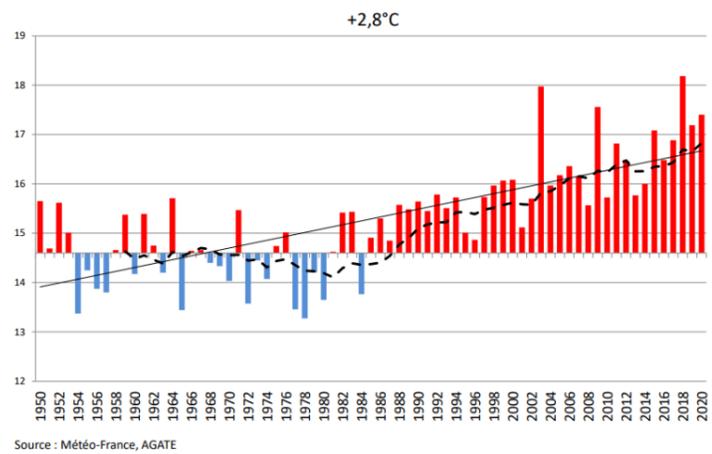
Le pastoralisme adapté à une certaine variabilité climatique



Les systèmes sont adaptés à un certaine gamme de variabilité climatique et météorologique

MAIS

Température moyennes de la saison végétative (avril-sept) entre 1950 et 2020 en Savoie



LES TEMPERATURES AUGMENTENT

La température moyenne augmente : **+2,8 °C entre avril et septembre (1950/2020) en Savoie**

Mois les plus chauds :

Les **5** mois d'avril les plus chauds ont eu lieu ces 15 dernières années



75%

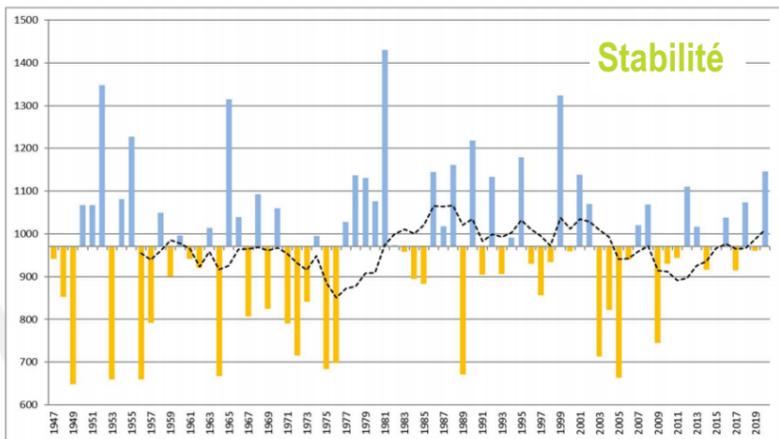
des mois des années 2017 à 2020 sont dans le top 20

L'augmentation des températures entraîne une augmentation de l'évapotranspiration

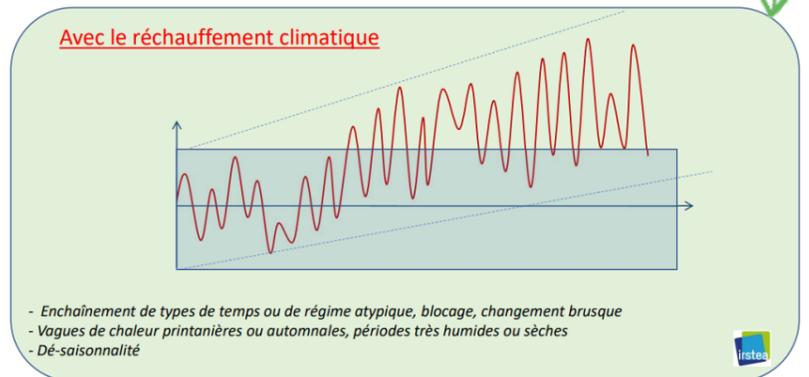
LES PRECIPITATIONS EVOLUENT dans leur forme

Précipitations annuelles entre 1959 et 2020 à BSM

=> pas de tendance significative mais des cumuls annuels moins importants et des sécheresses saisonnières plus courantes



La limite pluie neige remonte et les quantités de neige ont diminué depuis le réchauffement de la fin des années 80 : **une baisse de 20 à 25 % des précipitations sous forme de neige en-dessous de 1500 m.**



La fréquence et l'intensité des aléas climatiques et météorologiques augmentent (plus de variabilité) : la capacité d'adaptation courante des systèmes est dépassée.

Des conséquences pour les alpages

- Les effets du changement climatique :
- Allongement de la période de végétation
 - Probabilité plus importante de sécheresse atmosphérique ou hydrologique
 - Risque de gel tardif (moins de neige, végétation en avance)
 - Variabilité climatique accrue



Manque d'eau
Absence de pousse de l'herbe

ENJEUX IDENTIFIES :

Issu de l'atelier changement climatique :

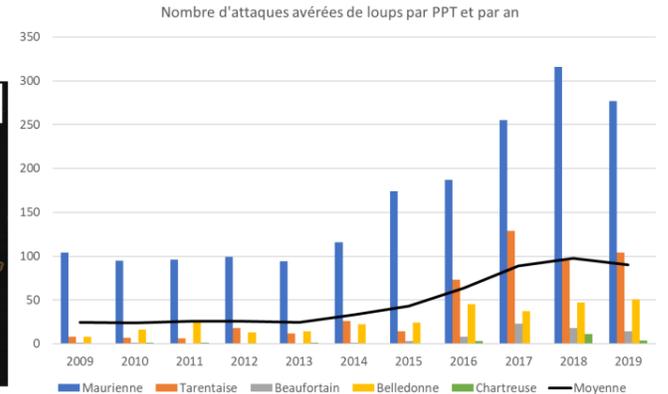
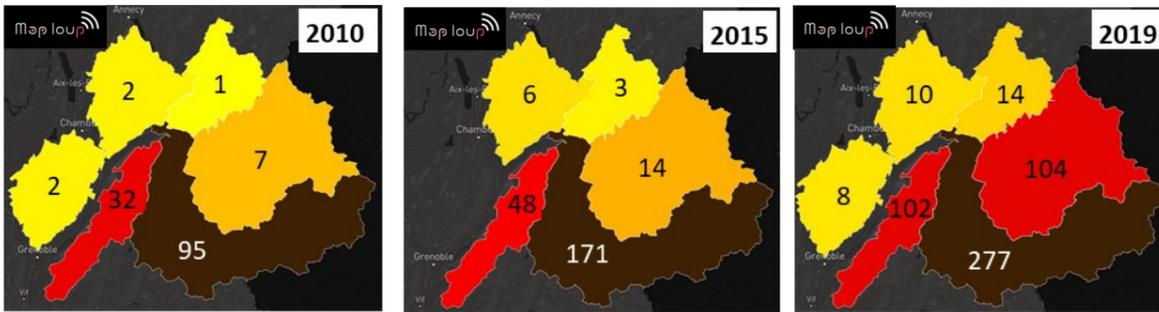
- Dans la construction des projets, disposer d'une **réflexion globale sur la vulnérabilité** de l'alpage au changement climatique et sur les marges de manœuvre disponibles.
- Financer des **aménagements durables** facilitant la vie des exploitants (captages, outils de stockage d'eau individuels ou collectifs, aménagements eau potable pour la traite...) »
- Sur la problématique de l'herbe, se donner des **marges de sécurité** : accompagner notamment la reconquête pastorale qui sera nécessaire pour se laisser des marges de manœuvre sur la ressource en herbe.



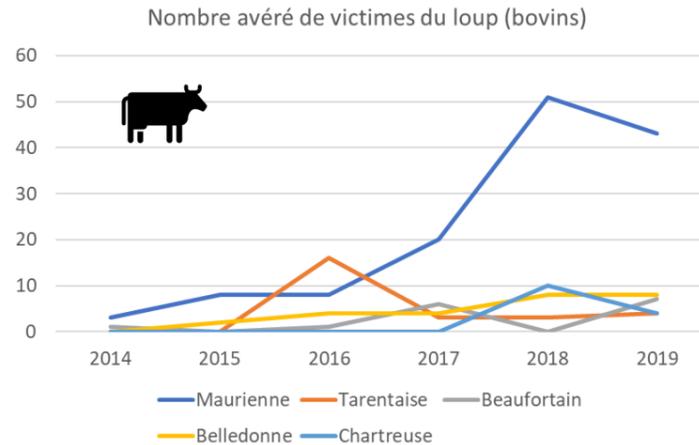
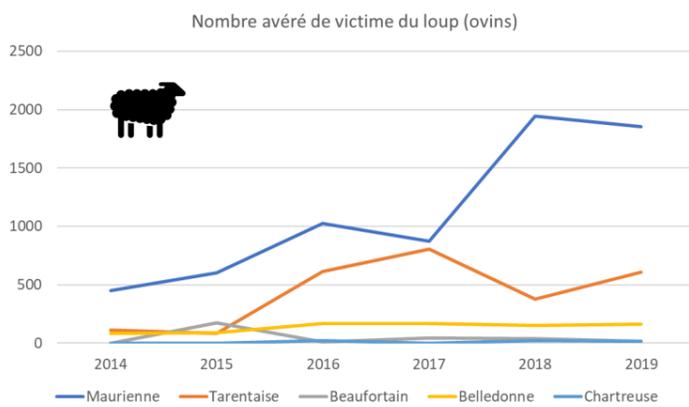
Les membres du comité de pilotage dans l'élaboration du diagnostic ont souhaité **approfondir trois thèmes d'importance** avec notamment l'apport d'intervenants extérieurs pour cerner au mieux la problématique identifiée et faire des propositions en cohérence avec le dispositif PPT. Les trois thématiques identifiées sont : **le changement climatique, la prédation des troupeaux par le loup et le multiusage**. Les éléments ci-dessous reprennent les principales informations apportées et les enjeux identifiés par le comité de pilotage pour l'atelier sur **LA PRÉDATION DES TROUPEAUX**.

Attaques et victimes de la prédation

Nombre d'attaques avérées de loup par PPT :



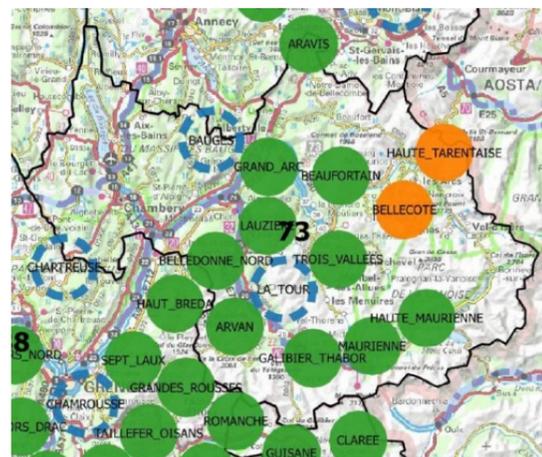
Le nombre d'attaques sur le territoire PPT augmente constamment depuis le retour du loup ↑



Une pression de prédation constante

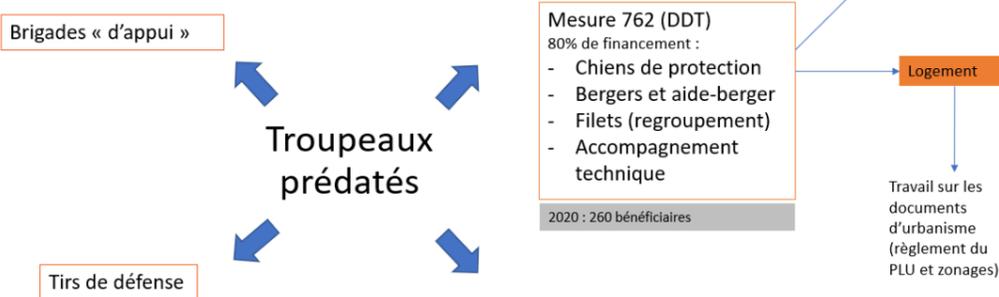
Présence du Loup

10 zones de présence permanente sous forme de meute en Savoie dont 2 concernant l'agglomération Arlysère (1 meute dans le Beaufortain et 1 sur le massif du Grand Arc) + 2 zones de présences permanentes non meute en Tarentaise.



Données OFB : suivi estival 2020

Mesures de protection et de défense : moyens mobilisables



Et le PPT?

L'ensemble des dispositifs de défenses et de protections sont aujourd'hui plutôt dédiés aux petits ruminants (principales victimes de la prédation sur le territoire national).

Depuis 2021, possibilité d'aide pour l'embauche d'un second aide-berger pour accroître la surveillance des troupeaux sur les communes les plus impactées par la prédation.

Il n'existe pas de mesures de protection spécifiques sur les troupeaux bovins laits (sauf expérimentation). Sous certaines conditions, les tirs de défenses sont mobilisables pour les troupeaux bovins.

ENJEUX IDENTIFIES :

- L'augmentation de la présence humaine en alpage pour la surveillance des troupeaux induit un besoin de logements décentes (respectant la réglementation sur le logement des salariés) et bien répartis sur l'alpage : **chalets principaux aux normes + chalets secondaires plus rudimentaires (si accès à un chalet principal équipé à moins d'1h30 de marche)**.
- Enjeu à accompagner l'acquisition de moyens de communication sur les alpages isolés (ex: téléphonie satellite).



Les membres du comité de pilotage dans l'élaboration du diagnostic ont souhaité **approfondir trois thèmes d'importance** avec notamment l'apport d'intervenants extérieurs pour cerner au mieux la problématique identifiée et faire des propositions en cohérence avec le dispositif PPT. Les trois thématiques identifiées sont : **le changement climatique, la prédation des troupeaux par le loup et le multiusage**. Les éléments ci-dessous reprennent les principales informations apportées et les enjeux identifiés par le comité de pilotage pour l'atelier sur **LE MULTI-USAGE SUR LES ESPACES PASTORAUX**

Activités hivernales

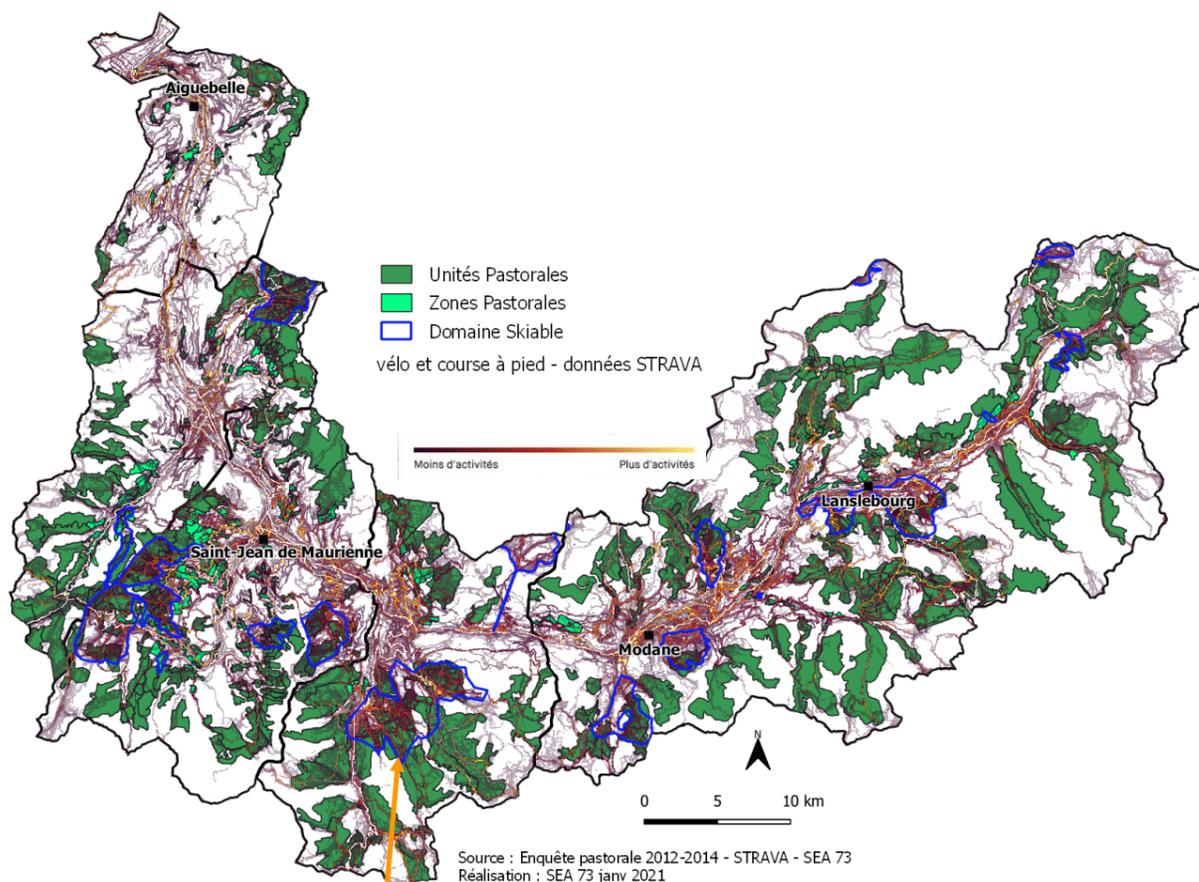
🕒 **27 % des unités pastorales sont concernées par au moins une station de ski**



Médiation Skiables / alpagistes

En Tarentaise, le PPT a souhaité soutenir un projet de médiation entre acteurs du ski, acteurs du VTT et alpagistes. Ce travail s'articule en trois étapes :

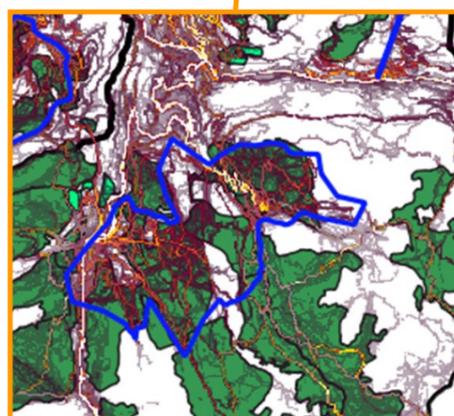
- rencontre des référents ski et VTT par station
- réunion annuelle de concertation DS / alpagistes
- rencontre annuelle départementale de mutualisation



Activités estivales

🕒 **Une multiplicité d'activités de pleine nature (randonnées, VTT, trail,...)**

🕒 **Une augmentation de la fréquentation en montagne**



Une concentration des activités dans les périmètres de stations de ski

	UP avec sentier PDIPR	% UP avec sentier PDIPR
Tarentaise	212	84%
Arlysère	200	70%
Belledonne	5	100%
Chartreuse	4	67%
Bauges	71	60%
Maurienne	259	75%
SAVOIE	751	74%

Développement d'actions pour améliorer la cohabitation entre les usagers du territoire



- Formations,
- Évènements,
- Signalétique,
- Supports de communications,
- Supports pédagogiques,
- ...

ENJEUX IDENTIFIES :

- Soutenir les **actions de communication et de sensibilisation** en veillant à ce que ces dernières soient bien menées en associant les structures professionnelles agricoles locales.
- Systématiser la **concertation avec les alpagistes en amont des aménagements liés aux activités de loisirs**.
- Soutenir les **aménagements facilitant le multi-usage** (passages canadiens, baguettes,...).
- Lors de la création d'accès, réfléchir en amont et cadrer l'utilisation partagée ou non de ces derniers et à leur entretien.